



Direction Générale des Services

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

15 février 2024

Introduction

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, promulguée le 7 août 2015, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier, mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Outre le caractère obligatoire de la délibération approuvant le budget, la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) au sein du conseil municipal dans un délai de dix semaines avant le vote du budget s'accompagne, désormais, de la production d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB).

Ce rapport, justifié par l'obligation de maîtrise des finances publiques, doit désormais comprendre, en application du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- la structure et la gestion de la dette.

Cette obligation d'information a été renforcée par l'article 13 de la loi (n°2018-32) de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018.

L'article 13 dispose ainsi que les collectivités devront présenter, dans le ROB, les objectifs d'évolution :

- des dépenses réelles de fonctionnement (DRF),

- du besoin annuel de financement.

Si la libre administration des collectivités territoriales est un principe constitutionnel, les communes dépendent des décisions prises par l'Etat, notamment en matière financière. Ainsi, chaque année la loi de finances et ses rectificatifs imposent aux collectivités territoriales un cadre réglementant les relations financières entre l'Etat et les différentes collectivités.

Pour cette raison, il conviendra d'exposer au préalable le cadre national, tant sur le plan économique que financier, avant de présenter plus dans le détail, la situation budgétaire de la commune, ses orientations tant en matière de fonctionnement, que d'investissement et de gestion de la dette.

Sommaire

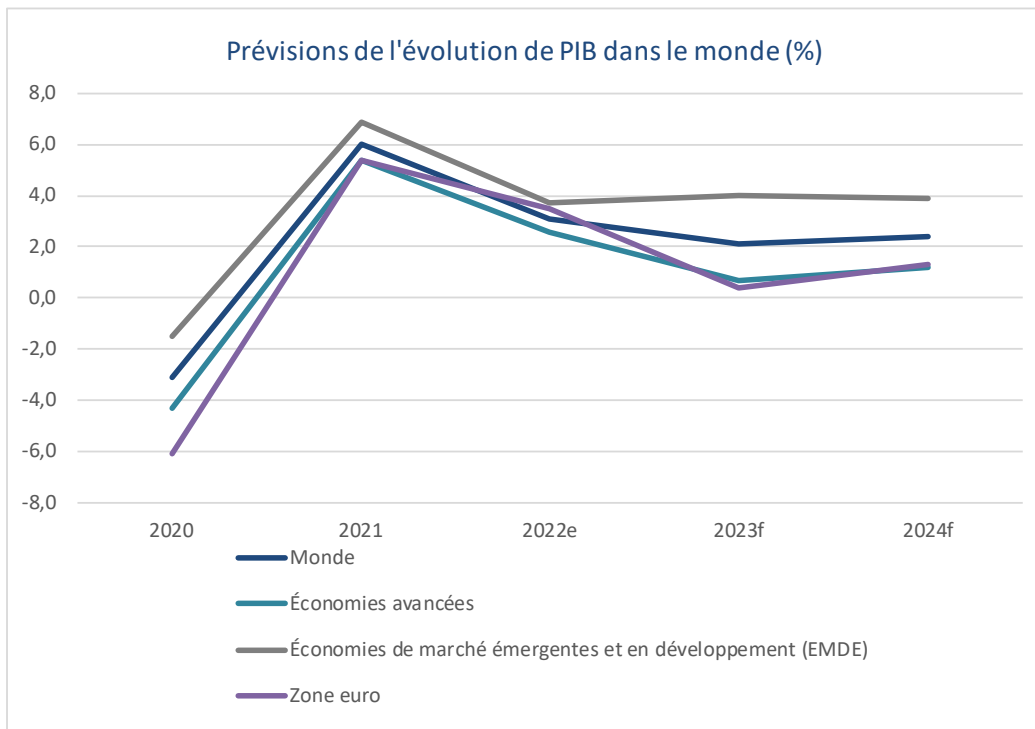
1. Situation économique et sociale nationale	5
1.1. Le contexte macroéconomique	5
1.2. Le contexte national	8
1.3. Les mesures pour les collectivités relatives à la Loi de Finances pour 2024	9
1.3.1. Fiscalité locale	9
1.3.2. DGF du bloc communal	10
1.3.3. Autres dotations	11
1.3.4. Réforme des indicateurs	11
1.3.5. Extension du FCTVA	12
1.3.6. Le budget vert	12
1.4. Les mesures issues de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027	12
1.4.1. La limitation de la hausse des dépenses des collectivités	12
1.4.2. Des concours financiers en hausse	12
2. Situation et prospective budgétaire pour la commune de Coublevie	13
2.1. Rappel sur le financement du budget communal	13
2.2. Rappel sur la situation de la commune de Coublevie, les projets de l'équipe municipale et ses orientations budgétaires	13
2.3. Les principaux éléments structurants du budget communal sur l'année 2023.....	15
2.3.1. Impact de la crise diplomatique, énergétique et économique mondiale sur les finances de la commune ...	15
2.3.2. Les recrutements / la situation en ressources humaines	15
2.3.3. L'avancement des projets structurants	16
2.3.4. Atterrissage 2023 en fonctionnement.....	16
▪ Dépenses	16
▪ Recettes	17
▪ Résultat	17
2.3.1. Atterrissage 2023 en investissement.....	17
▪ Dépenses	17
▪ Recettes	18
2.4. Scénarios sur la période 2024-2028	18
2.5. Prospective en section de fonctionnement.....	18
2.5.1. Rétrospective sur les recettes et dépenses de fonctionnement	18
2.5.2. Quelques éléments de prospective en fonctionnement	20
▪ Estimation de la croissance de logements.....	20
▪ Estimation de la croissance des effectifs scolaires	21
▪ Estimation de l'inflation.....	21
▪ Une réévaluation pérenne de quelques recettes	21
2.5.1. Les dépenses de fonctionnement.....	22
▪ Evaluation des besoins en ressources humaines de la commune	22

▪	Scénarios d'évolution des ressources humaines	24
	Ressources humaines : une situation 2023 exceptionnelle	24
	Scénario « optimal » des effectifs sur 2024-2028	24
	Scénario « minimal » des effectifs sur 2024-2028.....	25
▪	Réformes, revalorisations salariales imposées par l'Etat et leurs impacts sur les charges de personnel	26
▪	Un retour à la « normale » sur les charges à caractère général et les prestations de services, après une année 2023 « sous contrainte »	26
▪	Prix de l'énergie	26
▪	Amende SRU : non mise en carence et subvention dans le projet pension de famille	27
▪	Péril Route de Grenoble – mise en œuvre d'une provision.....	27
▪	Le soutien à l'association l'Envol	27
▪	Le financement du CCAS.....	28
▪	Scénarios de dépenses sur 2024-2028	28
2.5.2.	Les recettes de fonctionnement.....	29
▪	Prospective sur les dotations.....	29
▪	Des recettes supplémentaires pérennes à court et moyen terme :.....	29
▪	Une fiscalité dynamique mais néanmoins insuffisante pour compenser l'inflation.....	29
▪	Quatre scénarios proposés en recette de fonctionnement sur le niveau de taxe foncière	30
2.5.1.	Le résultat de fonctionnement	30
▪	Avec le scénario de croissance des effectifs « optimal »	30
▪	Avec le scénario de croissance des effectifs « minimal »	31
2.5.2.	Analyse des scénarios en fonctionnement	32
2.6.	Focus sur les indicateurs d'endettement	34
2.7.	Prospective en section investissement	36
2.7.1.	Les dépenses d'investissement	36
▪	Un scénario de plan pluriannuel d'investissement (PPI) révisé.....	36
2.7.2.	Les recettes d'investissement.....	37
▪	Recettes d'investissement avec le scénario ressources humaines optimal	37
▪	Recettes d'investissement avec le scénario ressources humaines minimal.....	38
2.7.3.	Le résultat d'investissement.....	39
3.	Situation et prospective budgétaire du SPIC (budget annexe)	41
3.1.	Eléments de l'année 2023.....	41
3.2.	Eléments de prospective pour le budget 2024 à 2026	41
3.2.1.	Atterrissage 2023 et BP 2024 à 2026 en fonctionnement.....	41
3.2.2.	Atterrissage 2023 et BP 2024 à 2026 en section investissement	42
	Annexe 1 : Budget principal - Dépenses de fonctionnement par poste 2021-2028	44
	Annexe 2 : Recettes de fonctionnement par poste 2021-2028.....	47
	Annexe 3 : Indicateurs d'endettement	49
	Annexe 4 : PPI 2021-2028	50
	Annexe 5 : Scénarios sur les subventions.....	53
	Annexe 6 : Comparatif TFPB et TFPNB avec quelques communes.....	55

1. SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE NATIONALE

1.1. Le contexte macroéconomique

Instabilité face à la montée des taux d'intérêts.



L'économie mondiale traverse une période d'incertitude, avec une croissance qui montre des signes de ralentissement. Pour 2023, les prévisions tablent sur une croissance de 2,1 %, en recul par rapport à l'année précédente.

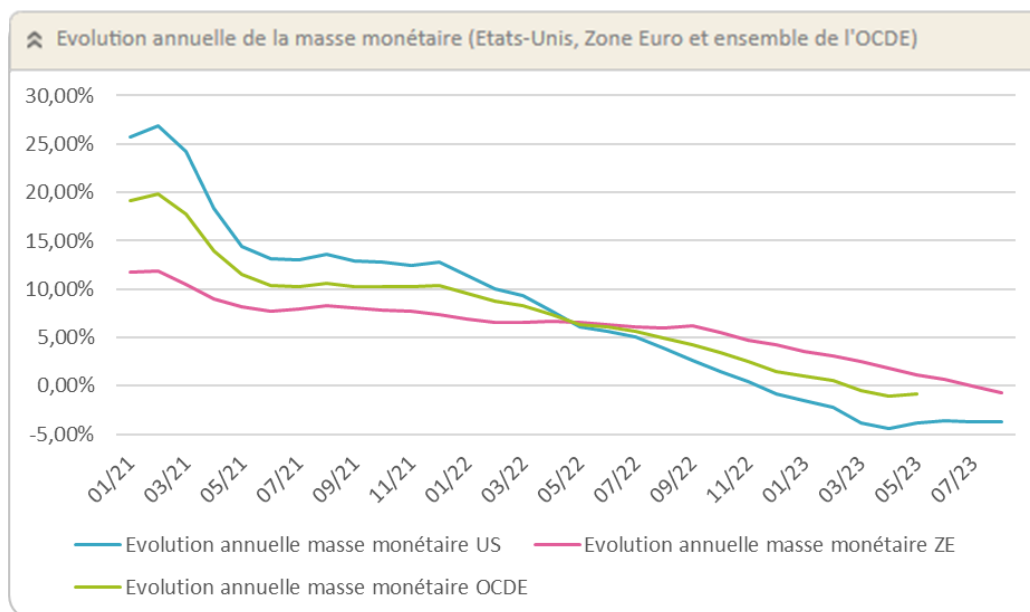
Les pays émergents, hors grandes puissances, semblent être les plus touchés avec une croissance estimée à 2,9 %, en baisse par rapport à l'année précédente. L'emploi, souvent considéré comme un rempart contre la pauvreté, est mis à mal par ce ralentissement. Toutefois, il est important de rappeler que ces tendances ne sont pas gravées dans le marbre et peuvent être inversées avec des efforts concertés.

Un autre défi majeur est le durcissement des conditions de crédit. De nombreux pays émergents se voient désormais privés d'accès aux marchés financiers internationaux, ce qui complique leur situation, surtout pour ceux déjà en situation financière précaire.

Les pays à faible revenu sont dans une situation particulièrement délicate. Beaucoup d'entre eux pourraient voir leur revenu par habitant en 2024 inférieur à celui de 2019. De plus, la montée des taux d'intérêt, notamment aux États-Unis, pèse lourdement sur ces économies, augmentant le risque de crises financières.

En ce qui concerne l'inflation, elle sera plus forte que prévue, et, côté BCE, plus durable, l'institution ne voyant pas de retour à sa cible statutaire de 2,00% avant 2025 voire 2026. Fortes de ce constat et de ces anticipations, dont une partie reste exogène aux décisions monétaires (guerre en Ukraine, situation économique chinoise ou encore décisions des pays membres de l'OPEP), les principales

banques centrales ont démarré une restriction monétaire rapide et brutale dans l'objectif de contenir la hausse des prix. L'ampleur de la restriction monétaire peut se mesurer au recul de la masse monétaire entre 2021 et 2023 (taux de variation annuel) :

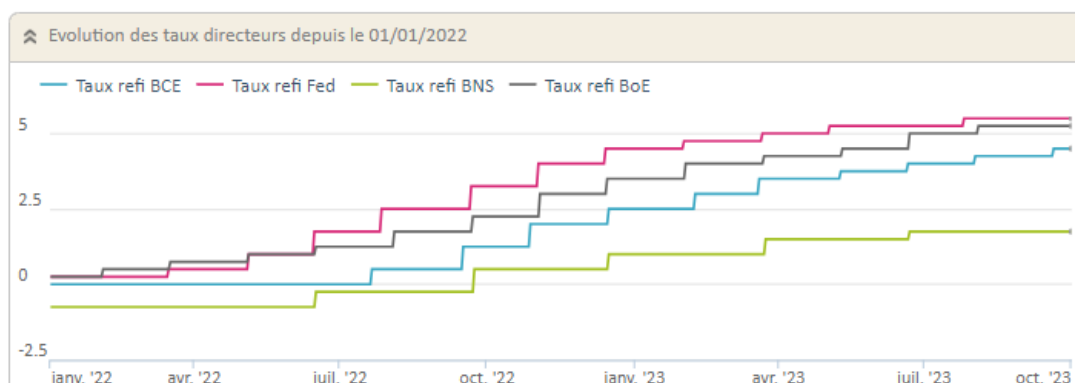


Ainsi, en janvier 2021, la masse monétaire avait crû de près de 26% aux Etats-Unis par rapport à janvier 2020 (soutien monétaire dans le cadre de la pandémie de COVID-19). En août 2023, la masse monétaire américaine a diminué de 3,67% par rapport à août 2022.

L'inflation a nettement reflué en 2023 par rapport à ses pics de 2022, tant aux Etats-Unis où elle tend vers 3,7% en août 2023 qu'en zone Euro où elle est descendue à 5,2% en août 2023 – avec de fortes disparités selon les Etats membres cependant.

Ces résultats ont été obtenus dans les deux zones monétaires au prix :

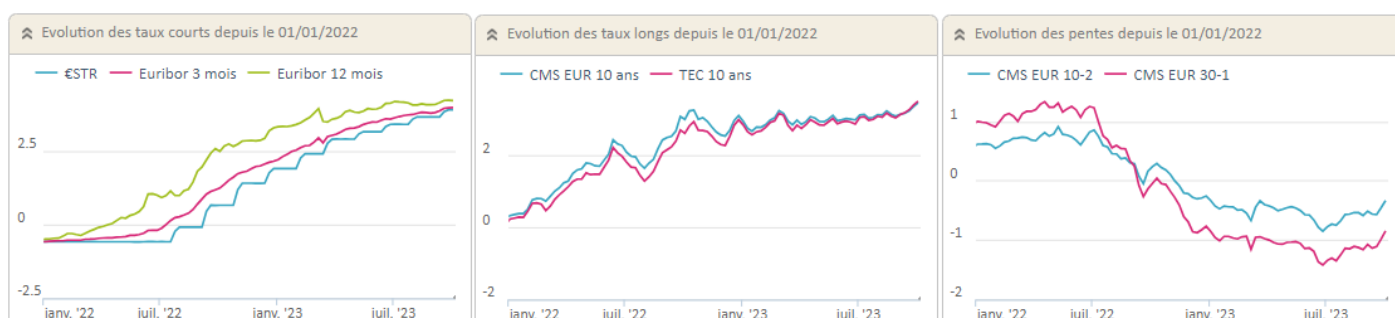
- d'une hausse des taux directeurs, le taux de refinancement de la BCE atteignant des plus hauts historiques
- d'une réduction du bilan, par l'arrêt définitif des réinvestissements des actifs acquis au cours des différents quantitative easing (en dehors des rachats liés à la pandémie, épargnés jusqu'en 2024).



A l'exception de la Banque du Japon qui a conservé une politique monétaire accommodante, toutes les banques centrales, y compris la Banque nationale suisse, ont augmenté brutalement leurs taux directeurs sur les deux derniers exercices :

- Nul au 1er janvier 2022, le taux de refinancement de la BCE atteint 4,50% en septembre 2023 (+4,50%, dont +2,00% en 2023)
- Egal à 0,25% au 1er janvier 2022, le taux de refinancement de la FED atteint 5,50% en septembre 2023 (+5,25% dont + 1,00% en 2023)
- Egal à 0,25% au 1er janvier 2022, le taux de refinancement de la BoE atteint 5,25% en septembre 2023 (+5,00%, dont +1,75% en 2023)
- Egal à -0,75% au 1er janvier 2022, le taux de refinancement de la BNS atteint 1,75% en septembre 2023 (+2,50%, dont +0,75% en 2023)

Cette restriction monétaire s'est ressentie sur l'ensemble de la courbe des taux : les taux courts ont augmenté au rythme des annonces des banques centrales, quand les taux longs étaient impactés par le retrait massif de liquidités des banques centrales. Les pentes se sont progressivement dégradées, jusqu'à atteindre un plus bas historique en début d'été 2023 :



Si les analystes veulent volontiers croire à une pause de la FED sur ses taux directeurs, une telle stratégie devra se confirmer par un recul durable de l'inflation outre-Atlantique, alors que la hausse des prix reste bien supérieure à la cible de la FED.

En zone Euro, les prévisions d'inflation restent élevées, et d'autant plus que l'Union Européenne est pleinement engagée dans le plan Next Generation EU. La mise en œuvre de politiques volontaristes en matière environnementale (au-delà de la seule réduction des émissions de CO2) aura nécessairement un effet prix à moyen terme, que ce soit sur l'alimentation (Plan « de la ferme à l'assiette »), sur l'énergie ou sur l'industrie (taxe carbone aux frontières). La BCE n'est donc pas nécessairement au bout de ses hausses de taux directeurs, d'autant qu'avec une inflation supérieure à 5,0% alors que le taux de refinancement n'est « que » de 4,50%, le taux réel demeure négatif en zone Euro. Les prochaines décisions de la BCE seront donc à surveiller de près en 2024.

1.2. Le contexte national

L'économie française devrait connaître une croissance du PIB de 0,9 % en 2023, soutenue par une croissance robuste au premier semestre.

(croissance en %, moyenne annuelle)	Points clés de la projection France						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PIB réel	1,9	-7,7	6,4	2,5	0,9	0,9	1,3
IPCH	1,3	0,5	2,1	5,9	5,8	2,6	1,8
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,3	3,4	4,2	2,8	2,1
Investissement total	4,1	-8,9	11,5	2,2	-0,2	1	1
Consommation des ménages	1,9	-7,2	4,7	2,8	0,6	1,7	1,7
Pouvoir d'achat par habitant	2,2	0	2,3	2,3	0,9	-1,1	1,1
Taux d'épargne (en % du revenu disponible brut)	15	21	18,7	17,5	18,2	17,4	16,8
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	8,5	8,0	7,9	7,3	7,2	7,5	7,8

Source : Banque de France, Septembre 2023

Toutefois, des défis tels que la hausse des prix de l'énergie et une demande mondiale réduite pourraient ralentir la croissance à 0,9 % en 2024 et 1,3 % en 2025. L'inflation, après avoir atteint un sommet en 2023, devrait reculer pour se stabiliser à 4,5 % d'ici la fin de l'année, avec une prévision de retour à 2 % en 2025.

Enfin, le taux d'endettement public de la France devrait se maintenir à environ 110 % du PIB en 2025, un chiffre nettement supérieur à la moyenne de la zone euro.

L'économie française a montré des signes de résilience malgré un contexte international peu favorable. Le pouvoir d'achat des ménages devrait progresser, principalement grâce à la reprise des salaires réels (en tenant compte de l'inflation).

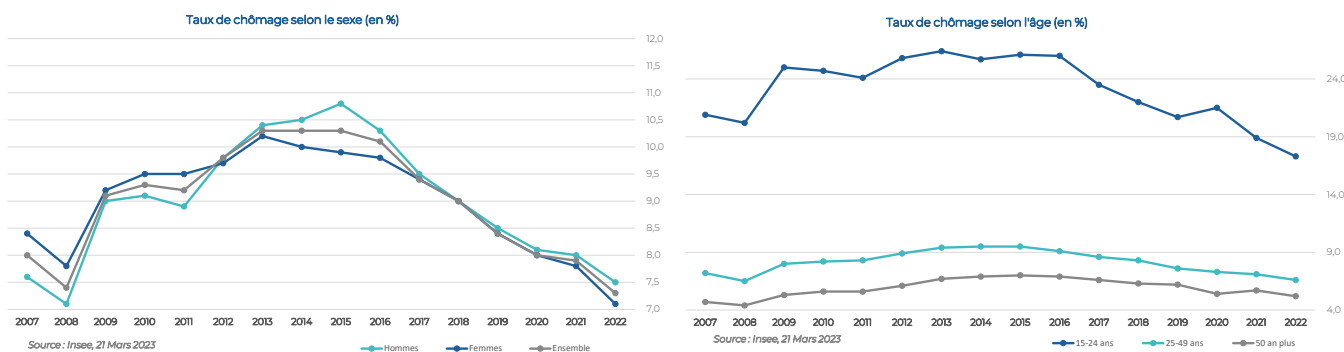
Les entreprises, quant à elles, maintiendraient une situation stable avec un taux de marge légèrement supérieur à celui d'avant la crise COVID.

Par ailleurs, l'inflation, influencée par les fluctuations des prix de l'énergie, devrait suivre une trajectoire baissière. Enfin, les tensions sur les prix des matières premières, bien que présentes, sont différentes des chocs précédents, notamment ceux liés à l'invasion russe en Ukraine.

Pour ce qui est du taux de chômage :

- Il a légèrement augmenté au deuxième trimestre 2023 malgré une croissance positive du PIB et de l'emploi. Cette hausse est due à une augmentation plus forte que prévu de la population active. Également attribuée à une réaction retardée de l'emploi face au ralentissement antérieur de l'activité.

- Le taux de chômage, qui était de 7,2 % au deuxième trimestre 2023, augmenterait progressivement pour atteindre 7,8 % à la fin de 2025. Ce niveau de chômage en 2025 serait toutefois inférieur à celui observé avant la crise COVID.



1.3. Les mesures pour les collectivités relatives à la Loi de Finances pour 2024

Vous trouverez, ci-après, tout ce qu'il y a à savoir sur les mesures de la Loi de Finances initiale pour 2024 concernant les collectivités territoriales.

1.3.1. Fiscalité locale

En matière de fiscalité foncière, le glissement de l'IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé) de novembre 2022 à novembre 2023 est constaté à hauteur de **3,9%**, annonçant une **revalorisation** d'autant pour les **Valeurs locatives cadastrales (VLC)** de 3,9% en 2024.

Le chantier de l'actualisation de ces VLC est quant à lui repoussé à 2026.

Cette loi de finances initiale est marquée par l'empreinte de la **THRS** (Taxe d'habitation des Résidences Secondaires) :

En effet, elle introduit plusieurs dispositifs de majoration et exonérations concernant cet impôt en particulier.

La mesure principale du texte concerne à n'en pas douter la possibilité désormais ouverte pour les communes et EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) dont le taux de THRS est 25% plus bas que la moyenne départementale pour les communes et nationale pour les EPCI d'augmenter leur taux de façon déliée des autres taux communaux, dans une certaine limite de progression, fixée à 5% de cette moyenne, et avec une limite d'utilisation de ce mode d'augmentation fixée à 75% de cette moyenne.

Par ailleurs la loi remet désormais entre les mains des collectivités du bloc communal et intercommunal la possibilité d'exonérer de THRS les associations et fondations d'utilité publique ou d'intérêt général, fondations d'entreprise exclues.

Enfin la LFI (loi de finances initiale) inscrit dans le marbre législatif le Prélèvement sur Recettes de l'Etat (PSR) visant à compenser pour les communes concernées l'effet de bord négatif causé par l'extension de la possibilité de majorer la THRS et d'instituer la TLV (Taxe sur les Logements Vacants) au détriment de la THLV (Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants).

La **taxe foncière** n'est pas en reste dans ce texte, plusieurs mesures la concernant directement entre exonérations et compensations :

Dans le cadre de la politique portée sur la rénovation énergétique et thermique des bâtiments depuis quelques années, une nouvelle exonération à destination des logements sociaux est instituée ; les logements sociaux de plus de 40 ans faisant l'objet d'une rénovation thermique améliorant significativement leur score énergétique deviennent éligibles à une nouvelle exonération de TFPB de 15 ou 25 ans, cette dernière durée étant conditionnée à l'achèvement de cette rénovation dans les 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

Si cette dernière exonération totale est de droit, les communes et EPCI reçoivent cependant la possibilité de décider de l'application sur leur territoire d'une autre exonération semblable : celle-ci concerne tous les logements soumis à la TFPB destinés à l'habitation, pourvu qu'ils aient été achevés depuis plus de 10 ans. Si ces derniers ont fait l'objet de travaux de rénovation énergétique pour un montant de 10 000 € l'année précédant la demande ou de 15 000 € sur les trois années précédentes, les communes et EPCI peuvent décider de les exonérer pendant 3 ans, non renouvelables avant 10 nouvelles années. Cette exonération peut être partielle ou totale, de 50% à 100%. Elle est applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

La même exonération portant sur les logements neufs satisfaisant des critères particulièrement élevés de performance énergétique est à disposition des communes et EPCI. Elle est applicable pour une durée de 5 ans à compter de l'achèvement de ces logements ou de 3 ans suivant l'exonération portant sur les logements neufs si cette dernière est en vigueur sur le territoire concerné.

Par ailleurs, un article introduit la possibilité pour les communes de recevoir pendant plusieurs années une compensation dégressive liée à une perte importante ou exceptionnelle de bases de taxe foncière afférente aux bases industrielles ou commerciales.

D'autres mesures fiscales importantes sont instituées ou prorogées par la loi de finances mais ne concernent pas Coublevie.

1.3.2. DGF du bloc communal

Côté dotations, le gouvernement a décidé cette année encore d'abonder plus que d'habitude l'enveloppe globale de DGF du bloc communal, avec un abondement à hauteur de **320 M€**, répartis pour **150M€ sur la dotation de solidarité rurale (DSR)**, et notamment **60% sur sa fraction « péréquation »**, pour **140M€ sur la dotation de solidarité urbaine (DSU)** sans écrêter la dotation forfaitaire (DF) pour les communes et pour **30M€ sur la dotation d'intercommunalité (DI)** pour les intercommunalités, qui se voit abondée de 90M€ au total, 60M€ écrêtés sur la dotation de compensation (DC) étant ajoutés aux 30M€ mentionnés précédemment.

La **dotation nationale de péréquation (DNP)** voit une **garantie de sortie être instaurée sur sa part majoration** la première année de sortie d'éligibilité à cette part, à hauteur de 50% du montant perçu au titre de cette part l'année précédente.

Le critère de revenu par habitant intervenant dans le calcul de la part cible de la DSR est remplacé par la moyenne des 3 dernières années, dans l'objectif de stabiliser les bénéficiaires de cette fraction.

La refonte des zonages de revitalisation rurales devrait elle aussi exercer une forte influence sur la répartition des dotations d'aménagement à compter de 2025.

Le **système de garantie des communes** nouvelles et quant à lui profondément revu, dans l'objectif de réinciter à la création de communes nouvelles :

La **dotation d'amorçage** est réévaluée à 15€ par habitant.

Une **dotation de garantie** est instituée au bénéfice des communes nouvelles, garantissant à celles créées avant le 2 janvier 2023 le montant correspondant à la différence si celle-ci est positive entre les montants perçus au titre des garanties communes nouvelles en vigueur jusque-là et le montant perçu au titre du droit commun, et pour celle créées à partir du 1^{er} janvier 2024, le montant correspondant à la différence si elle est positive entre la somme des attributions perçues par les communes constitutives l'année précédent la fusion, hors montant perçus au titre de garanties de sortie, et le montant perçu par la CN au titre du droit commun.

Ces deux dernières dotations sont désormais financées par la voie d'un PSR et non plus sur l'enveloppe générale de DGF.

La **dotation d'intercommunalité** (DI) voit son plafond de progression annuel relevé à 120% contre 110% auparavant.

Enfin, concernant les fonds de péréquation, les délibérations réglant la répartition dérogatoire du **FPIC** sont désormais pérennisées jusqu'à rapport par une délibération d'une commune membre, ou changement de périmètre de l'intercommunalité.

1.3.3. Autres dotations

La dotation de soutien aux aménités rurales :

Instaurée par la LFI 2024, elle vise à étendre le périmètre d'application de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité. Avec une enveloppe annoncée à 100 M€, cette dotation s'adresse à toute commune rurale dont une partie au moins du territoire se situe sur ou jouxte une zone protégée.

La dotation pour les titres sécurisés :

Ses critères sont remaniés, donnant à l'utilisation d'un module dématérialisé de prise de rendez-vous une importance supérieure.

La dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux :

La garantie de l'Etat sur les sommes payées en assurance pour la protection fonctionnelle des élus voit son périmètre étendu aux communes de – de 10 000 habitants.

1.3.4. Réforme des indicateurs

La réforme du calcul des indicateurs financiers continue son application progressive via la fraction de correction. Les effets de la réforme ne sont désormais plus pondérés que pour un coefficient de 80% du produit de la fraction de correction, sauf en ce qui concerne l'effort fiscal dont l'effet lié à la réforme avait été gelé et est maintenant engagé. L'effet de la réforme sur l'effort fiscal n'est désormais plus pondéré que pour un coefficient de 90%.

La CVAE est remplacée par sa fraction de TVA compensatoire dans les indicateurs concernés.

1.3.5. Extension du FCTVA

Le périmètre du FCTVA est étendue aux **dépenses liées à l'aménagement de terrains**. Une rallonge de 250 M€ est budgétée pour financer cette extension.

1.3.6. Le budget vert

C'est une des mesures phares de la politique financière de l'Etat vis-à-vis des collectivités territoriales : la loi de finances pour 2024 introduit un état annexé au budget primitif et au compte administratif visant à mesurer l'impact des dépenses d'investissement de la collectivité pour la **transition écologique**.

1.4. Les mesures issues de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027

1.4.1. La limitation de la hausse des dépenses des collectivités

C'était une des mesures qui cristallisaient le mécontentement des représentants des collectivités, mais elle fait partie de la version de la LPFP sur laquelle le gouvernement a engagé sa responsabilité.

Une trajectoire limitant la hausse des dépenses des collectivités à l'inflation -0,5% est donc adoptée. A date, cette trajectoire est prévue comme suit : 2% en 2024, 1,5% en 2025 et 1,3% en 2026 et 2027.

1.4.2. Des concours financiers en hausse

C'est le second axe de cette loi, par lequel l'exécutif entend contrebalancer l'effort demandé aux collectivités pour le redressement des finances publiques.

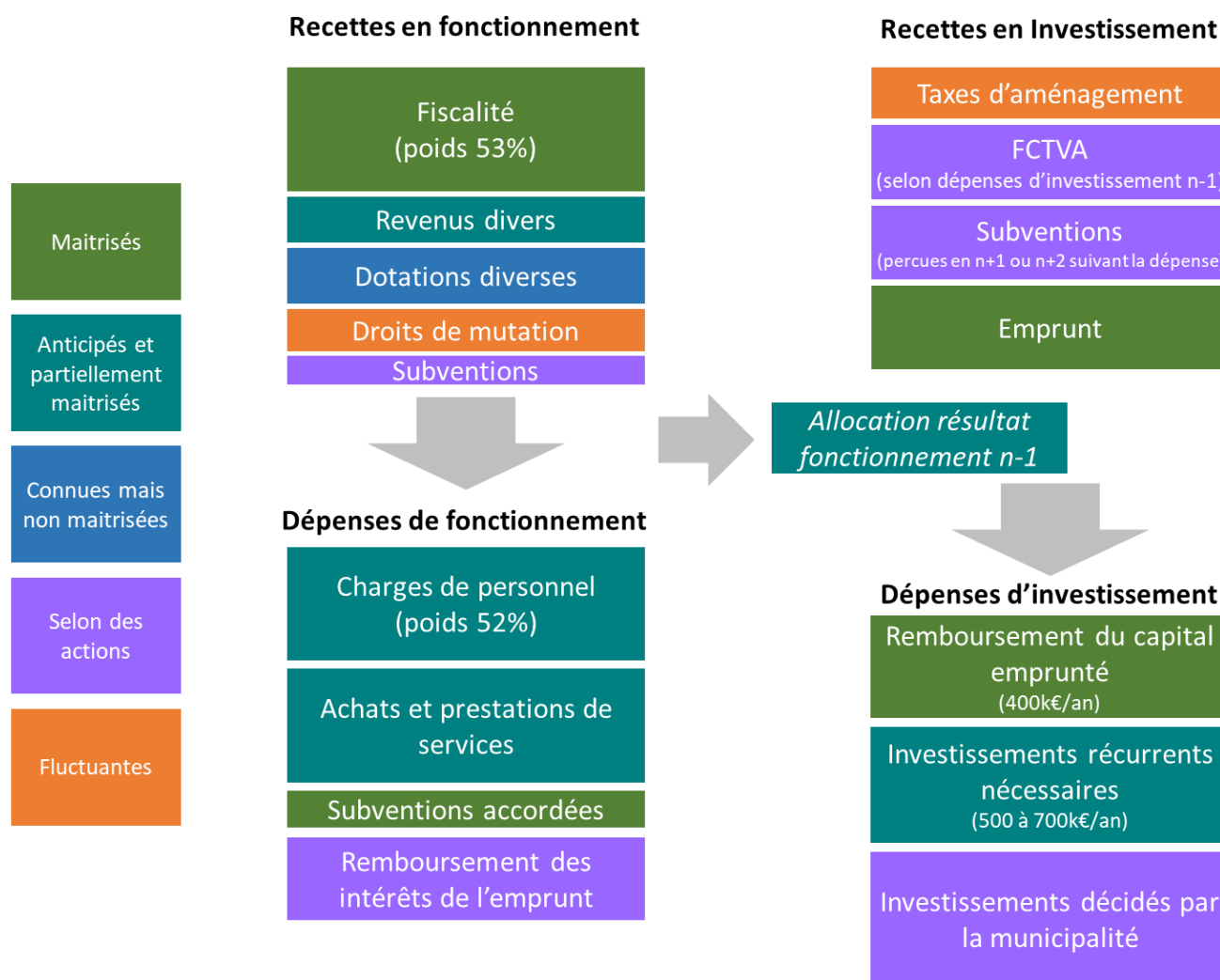
Selon l'article 13 de ce projet, l'objectif de l'état serait de passer de 53,980 Mds€ de concours financiers au PLF 2024 à 56,043 Mds€ en 2027.

La trajectoire d'évolution du FCTVA mènerait notamment ce fonds de 7 104 M€ au PLF 2024 à 7 786 M€.

2. SITUATION ET PROSPECTIVE BUDGETAIRE POUR LA COMMUNE DE COUBLEVIE

2.1. Rappel sur le financement du budget communal

Le schéma ci-dessous explicite, de façon très simplifiée, le financement du budget communal en fonctionnement et en investissement.



Il est important de préciser que le **résultat de fonctionnement (ou l'épargne brute), vise en priorité à financer l'investissement**. Il est attendu qu'il puisse, a minima, couvrir le remboursement du capital emprunté.

Il est néanmoins possible, lorsque des dépenses exceptionnelles sont anticipées, d'allouer une partie de l'épargne brute au budget de fonctionnement de l'année suivante (n+1). C'est d'ailleurs ce qu'il s'est produit en 2023, dans le but de mettre en place une provision suite à la mise en cause de la commune sur le péril Route de Grenoble (2020-2023).

2.2. Rappel sur la situation de la commune de Coublevie, les projets de l'équipe municipale et ses orientations budgétaires

L'objectif est de donner à Coublevie les infrastructures qui correspondent à sa population tout en engageant plus encore la dimension écologique et solidaire.

Coublevie est une commune dont la population croît et qui est attractive pour son environnement et sa proximité de Grenoble et Voiron. Les orientations doivent permettre de maintenir cette attractivité en engageant les projets nécessaires à la qualité des services correspondants aux besoins des habitants.

Les principaux objectifs et orientations, détaillés dans le PADD actuellement en concertation, sont les suivants :

- Maîtriser et structurer les développements urbains
- Préserver et mettre en valeur les sites et paysages
- Investir dans des équipements publics en cohérence avec l'évolution de la population
- Orienter l'aménagement et l'urbanisation vers une approche durable et résiliente prenant en compte les risques majeurs
- Organiser les conditions de déplacement sur l'ensemble du territoire communal, en encourageant les modes de déplacement doux et les transports en commun
- Favoriser l'implantation et le développement des activités économiques, agricole, touristique et commerciale locale
- Développer les services éducatifs, culturels et sportifs
- Renforcer la cohésion sociale et encourager la solidarité
- Offrir un accès au développement numérique à toutes et tous

Ces objectifs, ambitieux, exigent à la fois une vision de long terme, mais également des investissements à mettre en œuvre à court terme, dès ce mandat. Les choix à court terme, tant en fonctionnement qu'en investissement, ne doivent en aucun cas mettre en péril les capacités à faire et à investir de la commune sur les prochains mandats.

Ces objectifs exigent à la fois :

- **D'optimiser les dépenses et les recettes de fonctionnement**, afin d'être en capacité d'accroître les services proposés aux citoyens, en cohérence avec les demandes et l'accroissement de la population, et de dégager les marges d'investissement nécessaires.
- **D'identifier des marges de manœuvre importantes en investissement**, en cherchant à consolider les co-financements sur les projets, et en s'appuyant notamment sur un niveau d'épargne nette annuel (calculé sur l'excédent de fonctionnement), permettant d'activer des emprunts lors du prochain mandat.

Le souhait de l'équipe municipale, lors de son installation, était de conduire son programme sans augmenter les taux de fiscalité, toutes choses égales par ailleurs. Le constat partagé lors du débat d'orientation budgétaire 2023 se confirme et se précise cette année encore. **Un choix politique devra donc être fait cette année 2024, impactant fortement les capacités à faire de la commune d'ici la fin du mandat et au-delà.**

2.3. Les principaux éléments structurants du budget communal sur l'année 2023

2.3.1. Impact de la crise diplomatique, énergétique et économique mondiale sur les finances de la commune

L'année 2023 est marquée par la crise internationale notamment la guerre en Ukraine et par une augmentation de l'inflation en Europe et en France. Les prix de l'électricité ont augmenté, avec un accroissement de l'ordre de 10 % entre 2022 et 2023, malgré l'amortisseur de sécurité mis en place par l'Etat. La crise inflationniste en moyenne de 4% en France s'est traduite pour le budget de la commune par une augmentation des dépenses de l'ordre de 60 000 €, hors augmentation des salaires de la fonction publique. Les revalorisations de salaires de la fonction publique territoriale, nécessaires pour la grande majorité des agents de la commune, impacte les finances de Coublevie de l'ordre de +300 000 € entre 2022 et 2024 (à effectif constant base 2022). Ces revalorisations successives ne sont pas compensées par l'Etat.

2.3.2. Les recrutements / la situation en ressources humaines

ETP/ service (hors apprentis) - option 1	2021	2022	2023	état 31/12/23
DGS	2,5	2	1,74	2
Ressources (RH et finance)	2,5	2,48	2,8	2,8
Affaires générales et relation citoyenne + distribution	4,1	4,39	3,44	3,7
Urbanisme	1	1,26	2,69	3
Affaires sociales (CCAS)	0,4	0,4	0,4	0,4
Service scolaire	23	21,93	20,74	21,13
Services techniques	13	14,79	11,98	12,68
Police Municipale	2	2	2	2
Total	48,5	49,3	45,8	47,7

Sur l'année 2023, les principaux faits marquants sont les suivants :

- **Deux arrêts maladie longue durée** au service affaires générales
- **Un arrêt supérieur à 100 jours** au service technique traduit par ½ temps thérapeutique
- **Deux arrêts supérieurs à 180 jours** terminés par une retraite pour invalidité et une procédure de reclassement au service scolaire
- **Des départs** : 1 au service affaires générales, 5 aux services techniques, 1 départ prévu en fin d'année au service urbanisme.
- **Des arrivées** : 1 arrivée au service affaires générales, 4 arrivées aux services techniques, mais en décalage par rapport aux départs ; des CDD dans le temps intermédiaire

- **Globalement** : Un effectif à fin 2023 de 47,7 ETP correspondant à un effectif moyen sur l'année 2023 de 45,8 ETP, contre 49,25 ETP sur l'année 2022

2.3.3. L'avancement des projets structurants

L'année 2023 s'illustre notamment par :

- L'action PEDT sur une année pleine, avec des dépenses de prestation et les subventions associées.
- Le démarrage de la construction de l'école maternelle dans le parc des Dominicains.
- La poursuite de la révision du PLU et des études d'impact des risques (risque inondation et carte des aléas). Une nouvelle carte des aléas et sa traduction réglementaire a été présentée en conseil municipal au deuxième trimestre 2023, et le PLU sera présenté en conseil municipal de fin mars 2024.
- La création d'un Bike Park au Bois du Roux est opérationnel depuis le tout début d'année 2024.
- Les travaux de de la phase 1 de la réhabilitation de l'école d'Orgeoise, à savoir la zone de restauration scolaire.
- Le passage à 30 Km/h des voiries de la commune.
- Le démarrage des études patrimoniales et structurelles de la chapelle et du couvent des Dominicains, afin de sauvegarder ce patrimoine historique.
- Une vie de village dynamisée, avec l'accueil de nouveaux commerçants sur le marché, la poursuite des journées environnement, des journées en fête de Coublevie, de la fête de la rentrée et du marché de Noël.

2.3.4. Atterrissage 2023 en fonctionnement

Nota-bene : Les données de l'atterrissage budgétaire 2023 ne sont pas encore totalement consolidées. Mais les chiffres présentés sont une estimation, avec une marge d'erreur très faible.

L'atterrissage 2023 estimé en dépense et en recette est détaillé dans les annexes 1 et 2.

▪ Dépenses

L'atterrissage 2023 est de 4 429 088 €, inférieur de 62 240 € par rapport au BP 2023, dont 400 000 € de provisions pour le péril de la route de Grenoble.

Des charges à caractère général inférieures de 15 000 € par rapport au BP et notamment sur les frais d'alimentation du scolaire (restauration) pour -11 000€, les achats (carburants, petits équipements, et voiries) pour -36 000€, le chauffage pour -17 000 € (hiver très doux) mais supérieures de 5 000 € pour l'eau et l'électricité

- Des dépenses liées aux services extérieurs de 20 000 € par rapport au BP.
- Une augmentation de l'amende SRU de 30 000€
- Des charges de personnel inférieures de 30 000 € par rapport au BP. Ceci étant une conséquence des départs et des arrêts longue maladie au sein du personnel municipal et de la difficulté à les remplacer dans un délai le plus court possible. Si les effectifs étaient restés constants, les charges de personnel auraient culminé à + 90 000€ par rapport au BP.

- Enfin une dépense exceptionnelle de 28 000 € dont 25 000 € pour le budget annexe du SPIC (chaufferie bois de la commune de Coublevie) compte tenu du montant très important supplémentaire de travaux de maintenance de la chaufferie (de l'ordre de 35 000 €) suite à des casses de pièces mécaniques.

▪ Recettes

L'atterrissage en recettes sur l'année 2023 est de 5 043 658 € et donc supérieur de 148 330 € par rapport au BP 2023. Les éléments explicatifs sont les suivants :

- Des produits et services en hausse de 39 000€, notamment sur le remboursement par le Pays Voironnais de travaux sur la gestion des eaux pluviales (43 000 € GEPU).
- Des impôts et taxes identiques au BP
 - Des droits de mutation en baisse de 30 000 €
 - Une taxe sur la consommation d'électricité en hausse de 38 000 €
- Des dotations identiques au BP
 - Un reversement de TVA de + 8 225 €
 - Une attribution du fond départemental de taxe professionnelle de + 66 558 €
 - Une DSR (Dotation Solidarité Rurale) de + 20 000 €
 - Un montant de GFP de rattachement inférieur de 15 616 €
- D'autres produits en hausse de 54 000 € dont notamment les loyers d'immeubles en baisse pour 13 000 €, des immobilisations corporelles en baisse de 28 000 €, mais un remboursement des assurances de la commune pour + 95 000 €.

▪ Résultat

	CA 2021	CA2022	BP2023	Atterrissage 2023	Atterrissage 2023 hors provision
Recettes de fonctionnement	4 127 398 €	4 475 646 €	4 891 328 €	5 043 658 €	4 643 658 €
Dépenses de fonctionnement	3 490 565 €	3 911 451 €	4 491 268 €	4 429 088 €	4 054 088 €
Résultat de fonctionnement	636 833 €	564 195 €	400 060 €	614 570 €	589 569 €

2.3.1. Atterrissage 2023 en investissement

Nota-bene : Les données de l'atterrissage budgétaire 2023 ne sont pas encore totalement consolidées. Les chiffres présentés sont cependant une estimation, avec une marge d'erreur très faible.

▪ Dépenses

L'atterrissage 2023 s'élève à 2 278 284 € d'investissements réalisés, avec un **RAR 2023 (Reste à Réalisé) de 5 728 040 €** sur 2024, essentiellement sur le projet pôle maternelle (5 437 121€).

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Reste à Réalisé 2023
TOTAL INVESTISSEMENTS	1 966 402 €	3 472 592 €	2 278 284 €	5 728 040 €
Investissements récurrents	499 900 €	324 006 €	464 085 €	97 275 €
Investissements structurants	1 151 863 €	2 639 144 €	1 363 946 €	5 630 765 €

Les dépenses sont détaillées par opération en annexe 4.

▪ **Recettes**

L'atterrissage en recettes d'investissement 2023 s'élève à 8 033 313 € et 1 700 023 € de restes à réaliser sur 2024 (subventions accordées et non versées).

Les recettes sont détaillées page 38 de ce document.

2.4. Scénarios sur la période 2024-2028

Afin d'analyser au mieux les capacités à faire de la commune avec les niveaux d'inflation annoncés et les hausses des prix de l'énergie durant les 4 dernières années du mandat, nous proposons, dans ce rapport d'orientation budgétaire, de travailler sur :

- **Deux scénarios de dépenses en fonctionnement,**
 - Un basé sur un accroissement optimal des ressources humaines
 - Un basé sur un accroissement minimal des ressources humaines.
- **Un seul scénario de dépenses en investissement,** prévoyant le report de certains projets, et le lancement de nouveaux projets sous condition de niveau de subvention minimum.
- **4 scénarios de recettes dépendant du niveau de fiscalité.**

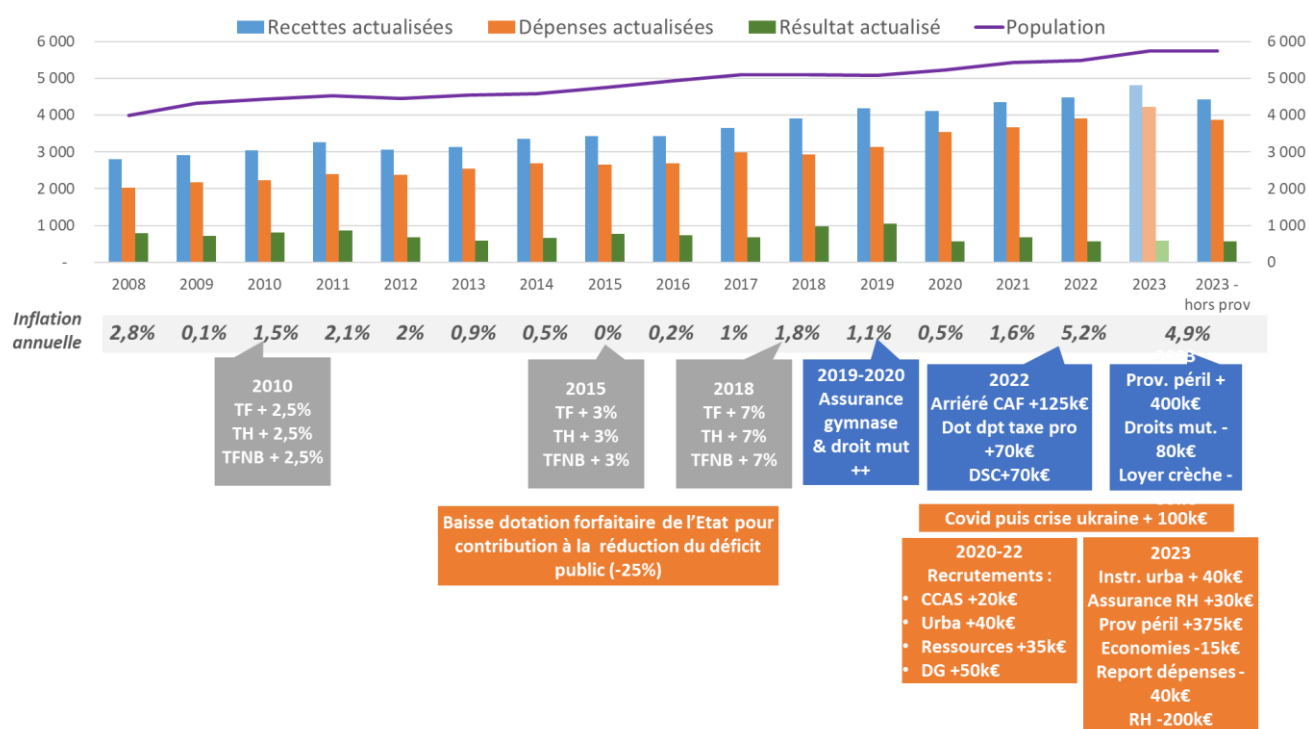
L'analyse des résultats de fonctionnement et d'investissement selon les scénarios de recettes nous permettront **d'évaluer ensemble les marges de manœuvre de la commune sur la période 2023-2026,** et de **décider collectivement des choix, tant en fonctionnement qu'en investissement.**

2.5. Prospective en section de fonctionnement

2.5.1. Rétrospective sur les recettes et dépenses de fonctionnement

En faisant une analyse rétrospective, avec des données financières actualisées (lissant l'inflation) sur les 15 dernières années, on observe que les recettes en fonctionnement de la commune ont pu croître proportionnellement à l'évolution de la population en s'appuyant sur trois hausses d'impôts locaux, en 2010, 2015 et 2018.

Evolution budget de fonctionnement vs population – euros constants base 2022



Cette rétrospective permet de mettre en lumière un certain nombre d'éléments sur les 3 premières années du mandat de l'équipe en place :

- Des aléas / ou modifications de contexte hors contrôle de la commune
 - Avec des impacts positifs sur les finances de la commune :
 - Un doublement de la dotation de solidarité communautaire : + 70 000 € depuis 2020
 - Un triplement de la dotation départementale de la taxe professionnelle : +120 000 € progressivement depuis 2020
 - Le choix de pays voironnais de facturer le service instruction urbanisme, qui nous a poussé à recruter un instructeur : +40 000 € en 2023
 - Des difficultés à recruter suite à des départs non anticipés en 2023 : +200 000 €.
 - Avec des impacts négatifs sur les finances de la commune :
 - Le péril route de Grenoble, avec une mise en cause de la commune pour des actions conduites en 1995, qui a conduit à provisionner 375 000 € en 2023.
 - Les impacts du Covid et de la crise ukrainienne : inflation et prix de l'énergie (triplément du prix d'électricité entre 2021 et 2023, compensé en 2023 par l'amortisseur énergie et l'extinction nocturne de l'éclairage)
 - Des droits de mutation en baisse forte en 2023, avec la crise immobilière : -80 000 €
 - La mise en œuvre des réformes sur les ressources humaines, décidées par l'état (mise en place du Régime indemnitaire RIFSEEP, augmentation du point d'indice, revalorisations du SMIC, réforme des 6 premiers échelons de la fonction publique territoriale, glissement vieillesse technicité, etc...). A effectif constant, ces réformes, nécessaires, ont impacté le budget ressources humaines de la commune de +14% à euro constant et de +26% à euro courant. Ces réformes ne sont pas compensées par les dotations de l'Etat.
- Des choix de l'équipe municipale depuis son installation en 2020

- Avec des impacts positifs sur les finances de la commune :
 - Un travail de fond sur les pistes d'économie en fonctionnement, qui a permis de dégager près de 50 000 € d'économies pérennes (extinction de l'éclairage public, renégociation de marchés, etc...)
 - La décision de reporter des dépenses pendant l'année 2023, notamment sur l'entretien des voiries, que nous anticipions, à juste titre comme difficile
 - La décision de ne pas remplacer systématiquement les agents en congé maladie, et de fermer l'accueil de la mairie durant de courtes périodes en été et pendant les vacances de Noël
- Avec des impacts négatifs sur les finances de la commune
 - La mise en œuvre de recrutements nécessaires dès la première année du mandat au sein de l'équipe ressource (lui permettant de revenir au niveau de 2015), et de la direction générale (+ 1 personne)
 - La mise en œuvre de recrutement choisis par l'équipe en 2021 : un temps partiel à 40% au CCAS, alors sans personnel dédié, et le recrutement d'un urbaniste / aménageur pour piloter la révision PLU et les projets d'aménagement urbains de la commune.

NB : il est important de noter que ces recrutements étaient permis par l'accroissement « naturel » des ressources de la commune, lié à sa croissance démographique (augmentation de la taxe foncière)

- La décision de ne pas facturer le loyer de 35 000 € à la crèche « l'envol » en 2023.

Enfin, il est important de noter que les dépenses liées à la mise en place des activités périscolaires en 2021-2022 (RH, prestation, achat de matériel) sont entièrement financées par la caisse d'allocation familiale.

2.5.2. Quelques éléments de prospective en fonctionnement

Afin d'éclairer au mieux la prospective budgétaire, sont détaillés ci-dessous des éléments impactant les recettes et les dépenses de la commune sur les 5 prochaines années.

Estimation de la croissance de logements

Cette estimation est basée :

- Sur l'héritage de l'ancienne mandature, qui continuera à impacter la commune jusqu'en 2026, avec notamment les programmes Adonis (2023-2024), Schola (2024-2025), du Pattolat (dont le premier sera livré en 2025, les suivants qui seront probablement livrés entre 2026 et 2027 répondront aux nouvelles contraintes de gestion du risque inondation)
- Sur les objectifs donnés à la commune en termes de production de logements, programmés dans le cadre de la révision du PLU, et encadrés par le PLH du Pays Voironnais et le contrat de mixité sociale avec la préfecture.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Nombre de logements	2300	2312	2330	2389	2432	2538	2673	2805	2880
Nouveaux logements construits		12	18	59	43	106	135	132	75

▪ **Estimation de la croissance des effectifs scolaires**

	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24	2024-25	2025-26	2026-27	2027-28	2028-29
Nombre d'enfants	553	530	535	510	517	536	562	587	600
Nombre de classes	21	21	21	21	20	21	22	23	23

Avec le pôle maternelle, la capacité scolaire totale sera de 25 classes, avec possibilité de création de 2 classes supplémentaires dans le bâti existant. Cette évaluation est basée sur le nombre moyen d'enfants scolarisés par logement en 2023, avec prise en compte de la tendance de décohabitation accrue et du vieillissement de la population. Les effectifs scolaires impactent directement le dimensionnement en ressources humaines du service scolaire.

▪ **Estimation de l'inflation**

L'estimation de l'inflation est basée sur les données INSEE et Etat pour les années à venir.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Inflation	5,9%	4,9%	2,7%	2%	1,5%	1,5%	1,5%

Ces niveaux d'inflation sont impactés sur toutes les lignes budgétaires concernées, ainsi que sur les bases fiscales de l'année n+1.

▪ **Une réévaluation pérenne de quelques recettes**

Quatre lignes de recettes augmentent de façon durable :

- La réévaluation de la compensation au titre des terrains occupés par les services du pays voironnais, passant de 25 000 € à 50 000 € à compter de 2024, suite à des négociations engagées fin 2021.
- Une capacité à conduire des travaux en régie à 45 000 €/an.
- La participation des associations utilisant les infrastructures de la commune aux charges de ces infrastructures à hauteur de 20 000 €/an à partir de 2024
- Les droits d'occupation du domaine public suite à la mise en œuvre de la tarification de +8 000 €/an

2.5.1. Les dépenses de fonctionnement

■ Evaluation des besoins en ressources humaines de la commune

Après 3 années de mandat, et le constat que la capacité à faire des équipes en place, notamment dans les services techniques étaient limitée, les élus ont cherché à « objectiver » les besoins en personnel en se comparant à d'autres communes.

Une première analyse est de se comparer aux communes de même strate, comme nous l'avons fait les années précédentes. Cette comparaison démontre que Coublevie, avec ses 5700 habitants, a bénéficié en 2023 d'un « taux d'administration » de 8 ETP pour 1000 habitants. Ce taux reste très bas par rapport à sa strate (commune de 5000 à 10 000 habitants), comme l'indique le diagramme ci-contre. Notre taux d'administration est aujourd'hui comparable à celui de communes de 1 000 à 2 000 habitants.

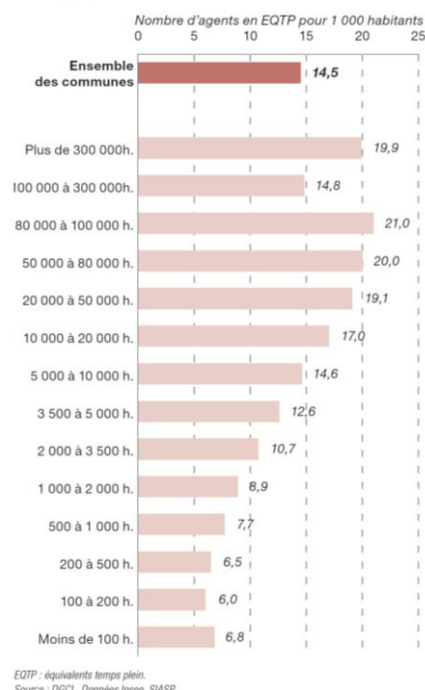
La diversité des communes d'une même strate, rendant difficilement parlante la comparaison, un benchmark a été conduit par les élus afin de comparer Coublevie à des communes très similaires. 6 communes ont été identifiées avec deux caractéristiques similaires :

- Nombres d'habitants
- Surface en km² de la commune
- Pôle d'appui ou banlieue proche d'une commune de plus grande taille (démontrant qu'elle ne portent pas, a priori, de charges de centralité importante)

Des échanges avec les équipes de ces communes nous ont permis d'avoir des informations plus fines, notamment sur leurs ressources humaines et les effectifs dans les services techniques. Cette analyse confirme notamment que :

- Le taux d'administration de Coublevie est plus faible que les autres communes
- Les recettes de fonctionnement de Coublevie sont inférieures à la moyenne des autres communes dans un ordre de grandeur de 26%. Ceci s'explique par
 - Des recettes de taxes foncière inférieures (à l'exception de Grand Charmont)
 - Une absence de recettes « structurelles » liées au choix de la commune dans les années 70-90 de focaliser son développement sur le résidentiel au détriment des activités économiques, et insuffisamment compensé par la dotation de solidarité communautaire
- Les services techniques de la commune semblent insuffisants comparés à des communes de taille similaire
-

TAUX D'ADMINISTRATION DES COMMUNES, SELON LEUR TAILLE



Source : Les chiffres clés des collectivités locales 2023, Ministère chargé des collectivités locales, DGCL

Données CA 2022	Coublevie 38	Santes (59)	Grand Charmont (25)	St Jean De Boiseau (44)	Aubignan (84)	Clapiers (34)
Caractéristiques	Pôle appui Voiron (20k hab)	Banlieue Lille (6km)	Pôle appui Montbéliard (25k hab)	Banlieue Nantes (10km)	Pôle appui carpentras (28k hab)	Banlieue Montpellier (2km)
Habitants	5 600	5 663	5 849	5 970	5 825	5 613
Superficie	7 Km2	7,57 Km2	4,56 Km2	11,4 Km2	14 Km2	7,7 Km2
Dépenses de fonctionnement	3 950 000,00 €	4 618 000,00 €	5 145 000,00 €	5 011 000 €	4 891 000,00 €	5 298 000,00 €
Dépenses en ressources humaines	2 040 000,00 €	2 500 000,00 €	3 000 000,00 €	2 789 783,13 €	2 700 000,00 €	3 028 590,00 €
Recette de fonctionnement	4 476 000,00 €	5 078 000,00 €	5 600 000,00 €	5 934 000,00 €	5 246 000,00 €	5 821 000,00 €
Recette de fonctionnement /habitant	799,29 €	896,70 €	957,43 €	993,97 €	900,60 €	1 037,06 €
Montant impôts foncier	2 370 000,00 €	2 500 000,00 €	2 300 000,00 €	2 450 000,00 €	2 800 000,00 €	3 515 000,00 €
Base foncière en €	6 320 000,00 €	5 180 000,00 €	4 330 000,00 €	3 850 000,00 €	6 068 000,00 €	6 825 000,00 €
Montant impôt foncier/habitant	423,21 €	441,46 €	393,23 €	410,39 €	480,69 €	626,22 €
Poids de l'impôt foncier / recette	53%	49%	41%	45%	53%	60%
Montant AC ¹ et DSC ²	166 000,00 €	Non connu	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	813 000,00 €	700 000,00 €
Taux imposition TFPB³	34,38%	42,71%	46,88%	42,80%	34,10%	43,77%
Effectifs (ETP)⁴	49	63	70	71	72	60
Taux d'administration (ETP / 1000 habitants)	8,9	11,1	12,0	11,9	12,3	10,7
Effectifs Services techniques (ETP)	13	19	24	21	25	22
Moyenne effectifs services techniques / 1000 habitants	2,3	3,4	4,3	4,1	3,5	3,9

Le graphique ci-après met en lumière les critères de comparaison les plus significatifs.

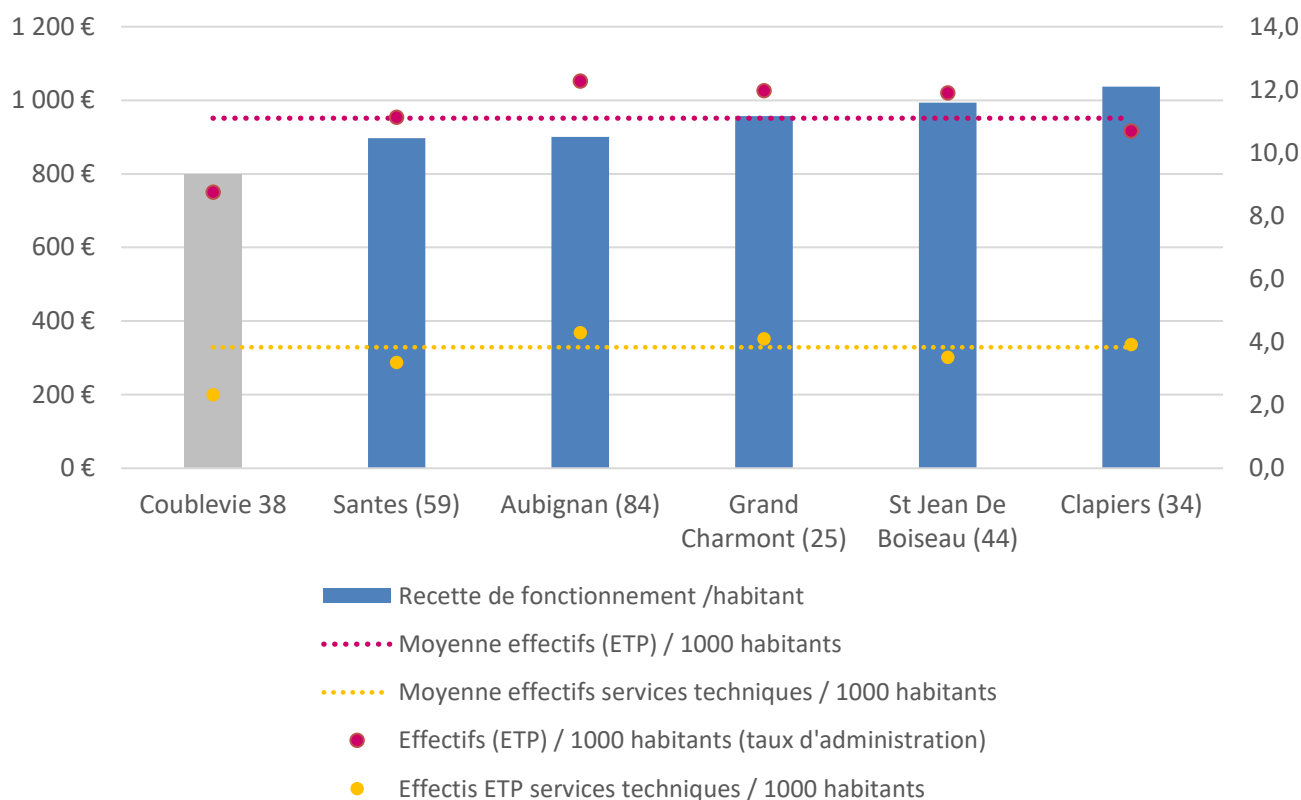
¹ AC : attribution de compensation – Compensation versée par les Intercommunalités aux communes depuis 2000 en contrepartie de la taxe professionnelle

² DSC : Dotation de solidarité communautaire – dotation versée par l'intercommunalité aux communes en fonction d'un certain nombre de critères fixés par l'intercommunalité et permettant de redistribuer les ressources aux communes.

³ TFPB : taxe foncière sur les propriétés bâties

⁴ ETP : équivalent temps plein

Comparaison de Coublevie avec les 5 communes de référence



L'ensemble de ces éléments nous ont conduit à proposer 2 scénarios d'évolution des ressources humaines, proposés à l'étude dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire.

▪ Scénarios d'évolution des ressources humaines

Ressources humaines : une situation 2023 exceptionnelle

Il est important de préciser que l'année 2023 a été particulièrement difficile pour les services, notamment les services Affaires Générales et relation citoyenne, les services techniques et le service scolaire : Départs non prévu, arrêts maladie longue durée, agents en reclassement suite à des incapacités, difficultés de recrutement. Le nombre d'équivalent temps plein sur l'année 2023 reflète bien cette situation.

Le niveau de services aux citoyens a été fortement impacté, avec notamment l'incapacité d'ouvrir l'agence postale dans les horaires usuels. **La priorité de l'équipe municipale est donc de revenir, en 2024, au même niveau d'effectif de 2022.**

Scénario « optimal » des effectifs sur 2024-2028

Le scénario optimal permet d'accroître de façon raisonnable le taux d'administration de la commune, en augmentant notamment les services techniques, la police municipale et les affaires sociales. Le taux d'administration reste encore, dans ce scénario, plus faible que les communes de taille équivalente étudiées précédemment.

ETP/ service	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Direction générale des services	2	1,74	2	2	2	2	2
Ressources (RH et finance)	2,48	2,8	3	3,3	3,8	3,8	3,8
Affaires générales et relation citoyenne + distribution	4,39	3,44	4,2	4,4	4,4	4,4	4,4
Urbanisme	1,26	2,69	2	2	2	2	2
Affaires sociales (CCAS)	0,4	0,4	0,7	1,5	1,5	1,5	2
Service scolaire	21,93	20,74	22,3	24,9	25,7	26,5	26,9
Services techniques	14,79	11,98	13,3	16	17	18	18
Police Municipale	2	2	2	3	3	4	4
Total	49,25	45,79	49,5	57,1	59,4	62,2	63,1
Taux d'administration (ETP/1000 hab)	9	8	8,5	9,4	9,4	9,4	9,3
Dépenses de personnel en euros	2 035 823	2 158 500	2 375 210	2 751 631	2 882 479	3 057 117	3 164 631

Scénario « minimal » des effectifs sur 2024-2028

Le scénario minimal permet de maintenir, à un niveau inférieur de celui de 2022, le taux d'administration de la commune. L'augmentation des effectifs des services techniques est plus progressive. Il prend en compte une éventuelle fermeture du bureau de poste à partir de 2027, dans l'optique de l'ouverture de commerces en cœur de village reprenant les activités de gestions des colis.

ETP/ service	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Direction générale des services	2	1,74	2	2	2	2	2
Ressources (RH et finance)	2,48	2,8	2,8	3	3,3	3,3	3,3
Affaires générales et relation citoyenne + distribution	4,39	3,44	4,1	4,1	4,1	3,5	3,5
Urbanisme	1,26	2,69	2	2	2	2	2
Affaires sociales (CCAS)	0,4	0,4	0,6	0,6	0,8	0,8	0,8
Service scolaire	21,93	20,74	21,9	23,3	24,1	24,8	25,2
Services techniques	14,79	11,98	13,3	14,3	15,5	17	18
Police Municipale	2	2	2	2	2	3	3
Total	49,25	45,79	48,7	51,3	53,8	56,4	57,8
Taux d'administration (ETP/1000 hab)	8,9	8	8,4	8,5	8,5	8,5	8,5
Dépenses de personnel en euros	2 035 823	2 158 500	2 344 265	2 531 028	2 664 936	2 831 955	2 954 293

▪ **Réformes, revalorisations salariales imposées par l'Etat et leurs impacts sur les charges de personnel**

Au-delà des propositions d'accroissement d'effectifs au service des citoyens, d'autres éléments, imposés par l'Etat sont pris en compte dans la prospective. Seul l'augmentation du régime indemnitaire RIFSEEP est une proposition de l'équipe municipale. En effet, malgré ces réformes, la grande majorité de nos agents sont au SMIC, et pour nombre d'entre eux en temps partiel. Le RIFSEEP est la seule composante du salaire maîtrisée par la commune.

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Augmentation GVT + Indice	2%	2%	2%	2%	2%	2%
Réforme 6 1 ^{er} échelons	Non chiffré					
Revalorisation du SMIC	2,2%	1,5%	1%	1%	1%	1%
Augmentation 5 point indice (total agents)		+15 000 €	→	→	→	→
Augmentation du RIFSEEP suivant l'inflation (scénario minimum)		+8 295€	+14 917€	+19 843€	+24 277€	+29 079€
Augmentation du RIFSEEP suivant l'inflation (scénario optimal)		+8 373€	+15 810€	+21 374€	+26 073€	+30 474€
Impact prévoyance en 2025 (7 € / agent mini)			5 400 €	→	→	→
Impact santé en 2026 (15 € / agent)				+13 500€	→	→

▪ **Un retour à la « normale » sur les charges à caractère général et les prestations de services, après une année 2023 « sous contrainte »**

Par ailleurs, les autres éléments de prospective sont les suivants :

- La prise en compte de l'inflation sur l'ensemble des lignes budgétaires impactées
- Un accroissement des dépenses d'alimentation en adéquation avec la croissance des effectifs scolaires.
- Un budget entretien des voiries de retour à la normale après une année 2023 « sous contrainte »

▪ **Prix de l'énergie**

La prospective se base sur la consommation usuelle de la commune avant extinction nocturne, soit 500MWh. Elle intègre :

- L'augmentation connue sur l'année 2023 (330€/MWh), prenant en compte l'impact positif de l'extinction nocturne entre 23h et 6h (-75MWh) et l'amortisseur énergie mis en place par l'Etat.
- Un tassement des prix de l'énergie en 2024 et 2025 pour suivre ensuite l'inflation. Le peu de données fiables sur les prospectives sur le prix de l'énergie nous incitent à être prudents.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Energie	120€/MWh	180€/MWh	330€/MWh	227 €/MWh	230 €/MWh	250 €/MWh	230 €/MWh	250 €/MWh
électricité	77 902 €	90 327 €	110 000 €	118 000 €	123 000 €	118 000 € LED	123 000 €	125 000 € LED

▪ **Amende SRU : non mise en carence et subvention dans le projet pension de famille**

Les négociations avec la préfecture en 2023, avec la signature de contrat de mixité sociale, nous ont permis d'échapper à la mise en carence.

Par ailleurs, suite au vote du conseil municipal du 29/01/2022, la commune a fait le choix de contribuer au projet de création d'une pension de famille sur le site Ferdinand Buisson, à hauteur de 150 000 € répartis sur 3 années. Cette subvention sera déduite de l'amende SRU de la commune sur les années 2025 à 2027. Le projet prévoit la construction d'un immeuble de 25 logements sociaux PLAI.

▪ **Péril Route de Grenoble – mise en œuvre d'une provision**

La commune a été mise en cause durant le courant de l'année 2022 sur le bâti en péril route de Grenoble. La commune est considérée comme en partie responsable suite à des travaux de démolition conduits sur une maison mitoyenne en 1995. Les négociations avec les parties ont abouti à un protocole d'accord, prévoyant le rachat par l'EPFL au titre de la commune du terrain pour un montant de 400 000 €.

Lors du vote du budget 2023, une partie du résultat de fonctionnement 2022 (400 000 €) a été reversé en fonctionnement afin de mettre en place une provision. Sur ces 400 000€, 375 000 € ont été ainsi mis de côté sur l'année 2023.

▪ **Le soutien à l'association l'Envol**

Après plusieurs années d'échanges avec la crèche « l'envol » sur leur situation budgétaire, et malgré les efforts conséquents faits par l'équipe de bénévole qui la pilote, la situation sur l'année 2024 est critique, malgré un accompagnement de la commune constant depuis le début du mandat. Des échanges avec la CAF, qui ont eu lieu début 2024, nous ont permis de comprendre plusieurs éléments :

- La CAF compte sur un financement important des communes pour co-financer à ses côtés la petite enfance
- La crèche « l'envol » présente des dépenses par enfant accueilli inférieur à la moyenne nationale, démontrant un pilotage des dépenses très serré
- La commune s'était engagée en 2015 à soutenir la crèche aux côtés de la CAF or, le montant des subventions n'a pas évolué depuis cet engagement, et l'équipe municipale aujourd'hui en place n'avait pas connaissance de cet accord.
- La crèche « l'envol », de par son statut et son mode de financement, n'a pas d'autres ressources que la commune et du mécénat potentiel à disposition pour équilibrer son budget.

Le soutien (commune et CCAS) à l'association l'Envol s'élève depuis 2016 à 51 000 €. Pour équilibrer son budget, une subvention supplémentaire est nécessaire, estimée à 70 000 € en 2024 et pour les années suivantes.

Cette augmentation, significative, a un impact important sur le budget communal (elle implique, à elle seule, une augmentation de 2,5% des taxes foncières). **Des discussions ont donc été engagées avec les bénévoles de l'association pour identifier avec eux différentes pistes permettant de maintenir ce service en impactant le plus raisonnablement possible les finances communales dans les années à venir.**

A savoir, l'association l'Envol englobe la crèche (70 enfants accueillis chaque année), le Lieu d'Accueil Parents Enfants « Bulle de jeux » (qui accueille 400 visites sur l'année tous les samedi) et le Relais Parents-Enfants (qui propose un soutien aux parents employeurs et des temps partagés aux 53 assistantes maternelles sur la commune).

▪ Le financement du CCAS

Comme programmé en début de mandat lorsque l'équipe a fait le choix de recruter une conseillère sociale à temps partiel, le versement d'une subvention d'équilibre au CCAS à partir de 2026. Cette hypothèse prend en compte le fait que la subvention à la crèche l'envol versée par le CCAS sera dès 2024 versée par la commune.

NB : le versement de cette subvention d'équilibre était programmé à l'origine dès 2023. La reprise en main des finances du CCAS, et notamment les arriérés de facturation sur les antennes permettent une autonomie du CCAS jusqu'en 2025.

▪ Scénarios de dépenses sur 2024-2028

Les détails par année sont présentés en annexe 1.

	ANNEES	CA 2021	CA 2022	Atterrissage 2023	2024	2025	2026	2027	2028
011	CHARGES à CARACTERE GENERAL	1 010 833	1 182 253	1 221 405	1 293 807	1 368 233	1 330 587	1 345 476	1 367 687
60	achats non stockés	430 473	488 069	486 213	507 141	533 484	533 479	550 899	559 922
61	services extérieurs	297 699	383 932	405 220	426 975	421 714	429 040	436 475	444 022
62	autres services extérieurs	12 634	38 470	44 696	60 000	90 000	60 000	45 000	45 525
	publicité publication rel publ	48 456	55 807	49 090	53 935	52 209	53 032	53 783	54 544
	dépl missions et réc	1 827	508	239	828	20 844	857	870	883
	frais post et de télécom	40 013	32 806	35 567	37 616	38 364	39 187	40 022	40 869
	divers	173 649	176 506	193 484	200 319	204 326	207 391	210 501	213 659
63	impôts taxes	6 083	6 155	6 897	6 993	7 292	7 602	7 925	8 263
012	CHARGES DE PERSONNEL scénario optimal	1 814 533	2 035 823	2 158 559	2 375 210	2 751 631	2 882 479	3 057 117	3 164 631
12	CHARGES DE PERSONNEL scénario minimal	1 814 533	2 035 823	2 158 559	2 344 265	2 531 028	2 664 936	2 831 955	2 954 293
014	Atténuation de produits	55 071	63 617	84 259	99 869	65 000	65 000	65 000	90 000
65	AUTRES CH COURANTES	389 684	299 301	313 013	395 239	434 878	476 378	498 282	503 691
	ind et frais de mission aux élus	122 684	115 643	121 056	123 405	125 305	160 204	175 031	176 935
	cont et part obligatoires	224 180	123 555	139 711	133 834	171 572	178 174	185 251	188 755
	subv de fonct aux pers dt privé	42 821	60 102	52 246	138 000	138 000	138 000	138 000	138 000
66	CHARGES FINANCIERES	81 589	89 115	59 746	76 923	68 696	60 742	52 541	44 067
67	CHARGES EXCEPT	4 062	89 094	29 319	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	134 793	152 247	187 787	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS (semi-budgétaires)	0	0	375 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
022	Dépenses imprévues	0	0	0	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
	TOTAL dépenses scénario RH optimal	3 490 565	3 911 451	4 429 088	4 499 048	4 946 438	5 073 187	5 276 415	5 428 076
	TOTAL dépenses scénario RH minimal	3 490 565	3 911 451	4 429 088	4 468 102	4 725 834	4 855 643	5 051 254	5 217 738

2.5.2. Les recettes de fonctionnement

▪ Prospective sur les dotations

Les éléments suivants sont pris en compte :

- Une Dotation Générale de Fonctionnement (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale et dotation nationale de péréquation en faible croissance), mais en baisse en comparaison avec l'accroissement de la population et l'inflation. L'impact de la révision des indicateurs utilisés dans le calcul des concours financiers et de la péréquation n'étant pas encore connu, cette ligne devra être ajustée en mars.
- Pour rappel une estimation de la compensation par l'Etat au titre de l'exonération de la taxe foncière sur les nouveaux logements sociaux, construits à compter du 1er janvier 2021, jusqu'à fin 2026. Cette mesure impacte positivement les perspectives financières de la commune. Néanmoins, ces dotations supplémentaires ne sont pas vouées à être pérennes. Elles dureront jusqu'en 2031.
- La réévaluation de l'attribution du fond départemental de la taxe professionnelle, qui double par rapport à son niveau 2021 Cette ressource reste néanmoins incertaine, puisqu'elle peut être mobilisée en cas d'incident climatique majeur comme variable d'ajustement.
- Des droits de mutation en baisse, à l'instar de 2023, en relation avec la baisse des transactions observée compte tenu de l'augmentation des taux d'emprunt. Cette ligne de recette est la plus volatile. Si la commune de Coublevie reste attractive, il est difficile de construire un budget communal pérenne en se basant sur un niveau élevé des droits de mutation. Pour mémoire, les droits de mutation sont faibles sur les constructions nouvelles (0,17%). Seule les ventes de propriétés existantes apportent des recettes significatives (5,8%). Dans la prospective, une baisse importante est projetée en 2024 et 2025, pour revenir progressivement au niveau de 2021-22 en 2027-28.

▪ Des recettes supplémentaires pérennes à court et moyen terme :

- La réévaluation de la compensation au titre des terrains occupés par les services du pays vironnais, passant de 25 000 € à 50 000 € à compter de 2023, suite à des négociations engagées fin 2021.
- Une augmentation des travaux en régie de 15 000 € à 45 000 €/an entre 2023 et 2025, permise par des recrutements dans les services techniques pour un retour au même nombre d'agents qu'en 2022.
- Des revenus des immeubles en croissance de 55 000 € à partir de 2024, avec la perception des loyers de la crèche « l'envol » et la participation des associations aux frais énergétiques des bâtiments qu'ils occupent pour leurs activités.

▪ Une fiscalité dynamique mais néanmoins insuffisante pour compenser l'inflation

- Une fiscalité directe en adéquation avec la croissance de la population, et en prenant en compte une revalorisation des bases locatives au niveau de l'inflation de l'année n-1. Seuls les nouveaux logements non sociaux impactent positivement la taxe foncière, les logements locatifs sociaux n'y contribuant pas. **La croissance de la taxe foncière n'est donc pas directement proportionnelle à la croissance du nombre de logements et d'habitants.**

▪ **Quatre scénarios proposés en recette de fonctionnement sur le niveau de taxe foncière**

Les 4 scénarios proposés pour analyse et discussion sont :

- Taxe foncière stable (soit 34,38%)
- Taxe foncière +5% (+1,72 points, soit 36,10%)
- Taxe foncière +7.5% (2,58 points, soit 36,95%)
- Taxe foncière +10% (3,44 points, soit 37,82%)

	CA 2021	CA 2022	Atterrissage 2023	2024	2025	2026	2027	2028
002			400 000					
70	387 727	405 954	462 471	459 276	492 199	513 350	539 651	565 935
042	28 274	27 350	15 000	30 000	45 000	45 000	45 000	45 000
73	2 848 079	3 077 956	3 184 787	3 207 273	3 376 620	3 551 721	3 722 572	3 847 572
73	2 848 079	3 077 956	3 184 787	3 342 758	3 518 822	3 699 928	3 842 572	3 947 572
73	2 848 079	3 077 956	3 184 787	3 410 501	3 589 924	3 774 032	3 922 572	4 047 572
73	2 848 079	3 077 956	3 184 787	3 478 243	3 661 025	3 848 136	4 072 572	4 197 572
74	781 584	793 475	769 480	819 356	854 821	876 899	912 874	931 744
75	33 682	78 990	34 261	96 337	107 337	94 337	94 337	94 337
76	1 857	1 625	1 468	1 200	800	400	400	400
77	31 443	76 788	137 010	80 500	50 500	50 500	50 500	50 500
042	3 960		22 968					
7815								
79								
013	10 792	13 508	16 213	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
	4 127 398	4 475 646	5 043 658	4 703 942	4 937 277	5 142 206	5 375 334	5 545 488
	4 127 398	4 475 646	5 043 658	4 839 427	5 079 480	5 290 414	5 495 334	5 645 488
	4 127 398	4 475 646	5 043 658	4 907 170	5 150 581	5 364 518	5 575 334	5 745 488
	4 127 398	4 475 646	5 043 658	4 974 912	5 221 682	5 438 621	5 725 334	5 895 488

2.5.1. Le résultat de fonctionnement

Les différents scénarios de résultats de fonctionnement sur la période 2023-2026 sont les suivants, en fonction de l'option choisie sur l'évolution de la taxe foncière :

▪ **Avec le scénario de croissance des effectifs « optimal »**

TFPB stable	CA 2021	CA2022	Atterrissage 2023	2024	2025	2026	2027	2028
Recettes de fonctionnement	4 127 398 €	4 475 646 €	5 043 658 €	4 703 942 €	4 937 277 €	5 142 206 €	5 375 334 €	5 545 488 €
Dépenses de fonctionnement	3 490 565 €	3 911 451 €	4 429 088 €	4 499 048 €	4 946 438 €	5 073 187 €	5 276 415 €	5 428 076 €
Résultat de fonctionnement	636 833 €	564 195 €	614 570 €	204 895 €	-9 161 €	69 020 €	98 919 €	117 413 €
TFPB +5%	CA 2021	CA2022	Atterrissage 2023	2024	2025	2026	2027	2028
Recettes de fonctionnement	4 127 398 €	4 475 646 €	5 043 658 €	4 839 427 €	5 079 480 €	5 290 414 €	5 495 334 €	5 645 488 €
Dépenses de fonctionnement	3 490 565 €	3 911 451 €	4 429 088 €	4 499 048 €	4 946 438 €	5 073 187 €	5 276 415 €	5 428 076 €

Résultat de fonctionnement	636 833 €	564 195 €	614 570 €	340 380 €	133 042 €	217 227 €	218 919 €	217 413 €
TFPB +7,5%	CA 2021	CA2022	Atterrissage 2023	2024	2025	2026	2027	2028
Recettes de fonctionnement	4 127 398 €	4 475 646 €	5 043 658 €	4 907 170 €	5 150 581 €	5 364 518 €	5 575 334 €	5 745 488 €
Dépenses de fonctionnement	3 490 565 €	3 911 451 €	4 429 088 €	4 499 048 €	4 946 438 €	5 073 187 €	5 276 415 €	5 428 076 €
Résultat de fonctionnement	636 833 €	564 195 €	614 570 €	408 122 €	204 143 €	291 331 €	298 919 €	317 413 €
TFPB +10%	CA 2021	CA2022	Atterrissage 2023	2024	2025	2026	2027	2028
Recettes de fonctionnement	4 127 398 €	4 475 646 €	5 043 658 €	4 974 912 €	5 221 682 €	5 438 621 €	5 725 334 €	5 895 488 €
Dépenses de fonctionnement	3 490 565 €	3 911 451 €	4 429 088 €	4 499 048 €	4 946 438 €	5 073 187 €	5 276 415 €	5 428 076 €
Résultat de fonctionnement	636 833 €	564 195 €	614 570 €	475 865 €	275 244 €	365 435 €	448 919 €	467 413 €

▪ **Avec le scénario de croissance des effectifs « minimal »**

TFPB stable	CA 2021	CA2022	Atterrissage 2023	2024	2025	2026	2027	2028
Recettes de fonctionnement	4 127 398 €	4 475 646 €	5 043 658 €	4 703 942 €	4 937 277 €	5 142 206 €	5 375 334 €	5 545 488 €
Dépenses de fonctionnement	3 490 565 €	3 911 451 €	4 429 088 €	4 468 102 €	4 725 834 €	4 855 643 €	5 051 254 €	5 217 738 €
Résultat de fonctionnement	636 833 €	564 195 €	614 570 €	235 840 €	211 443 €	286 563 €	324 081 €	327 750 €
TFPB +5%	CA 2021	CA2022	Atterrissage 2023	2024	2025	2026	2027	2028
Recettes de fonctionnement	4 127 398 €	4 475 646 €	5 043 658 €	4 839 427 €	5 079 480 €	5 290 414 €	5 495 334 €	5 645 488 €
Dépenses de fonctionnement	3 490 565 €	3 911 451 €	4 429 088 €	4 468 102 €	4 725 834 €	4 855 643 €	5 051 254 €	5 217 738 €
Résultat de fonctionnement	636 833 €	564 195 €	614 570 €	371 325 €	353 645 €	434 770 €	444 081 €	427 750 €
TFPB +7,5%	CA 2021	CA2022	Atterrissage 2023	2024	2025	2026	2027	2028
Recettes de fonctionnement	4 127 398 €	4 475 646 €	5 043 658 €	4 907 170 €	5 150 581 €	5 364 518 €	5 575 334 €	5 745 488 €
Dépenses de fonctionnement	3 490 565 €	3 911 451 €	4 429 088 €	4 468 102 €	4 725 834 €	4 855 643 €	5 051 254 €	5 217 738 €
Résultat de fonctionnement	636 833 €	564 195 €	614 570 €	439 067 €	424 747 €	508 874 €	524 081 €	527 750 €
TFPB +10%	CA 2021	CA2022	Atterrissage 2023	2024	2025	2026	2027	2028

Recettes de fonctionnement	4 127 398 €	4 475 646 €	5 043 658 €	4 974 912 €	5 221 682 €	5 438 621 €	5 725 334 €	5 895 488 €
Dépenses de fonctionnement	3 490 565 €	3 911 451 €	4 429 088 €	4 468 102 €	4 725 834 €	4 855 643 €	5 051 254 €	5 217 738 €
Résultat de fonctionnement	636 833 €	564 195 €	614 570 €	506 810 €	495 848 €	582 978 €	674 081 €	677 750 €

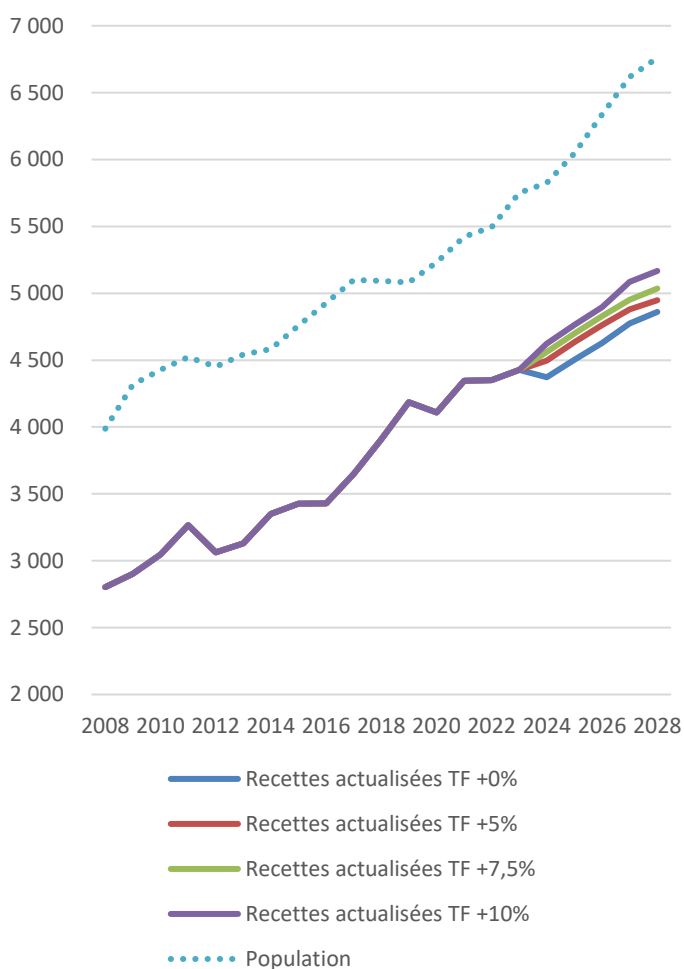
2.5.2. Analyse des scénarios en fonctionnement

Afin de pouvoir évaluer au mieux les impacts budgétaires pour la commune, nous proposons d'évaluer l'impact de chacune des options sur les recettes de la commune, et donc les capacités à faire, à la fois en euros courant et euros constant (lissant l'inflation).

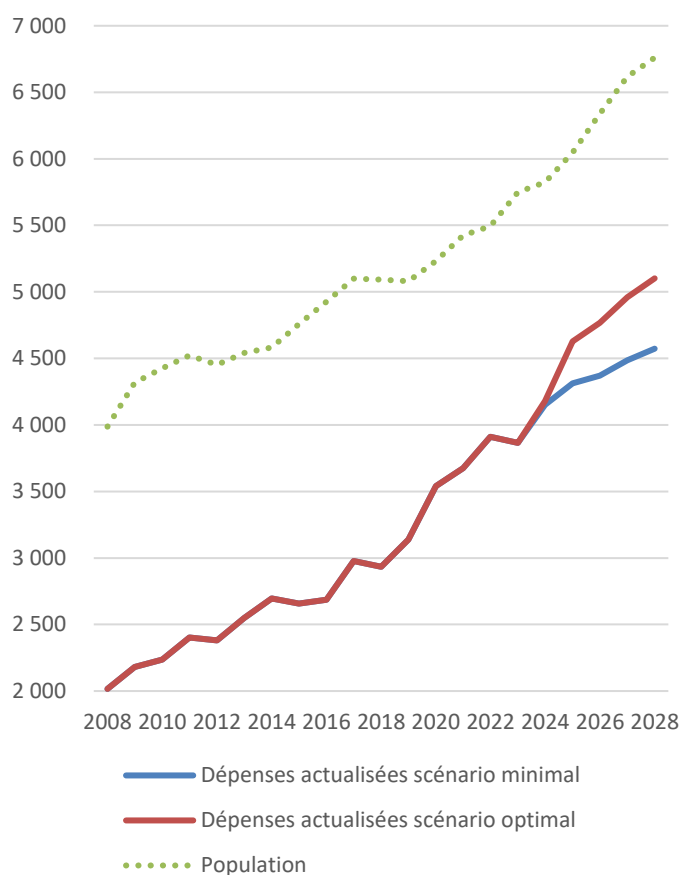
Pour en faciliter la lecture, à périmètre constant :

- Les recettes et le résultat de l'année 2022 ne prennent pas en compte les 125 000 € de subvention CAF correspondant à un arriéré de 2015
- L'année 2023 a été « corrigée » de la mise en place d'une provision pour risque (- 400 000 € en recette correspondant au reversement en fonctionnement n-1 et -375 000 € en dépense pour provision).
- Les recettes, dépenses et résultats sont analysés **avec une actualisation sur la valeur de l'euro de décembre 2022.**

Comparatif évolution de la population et évolution des recettes de fonctionnement à euro constant

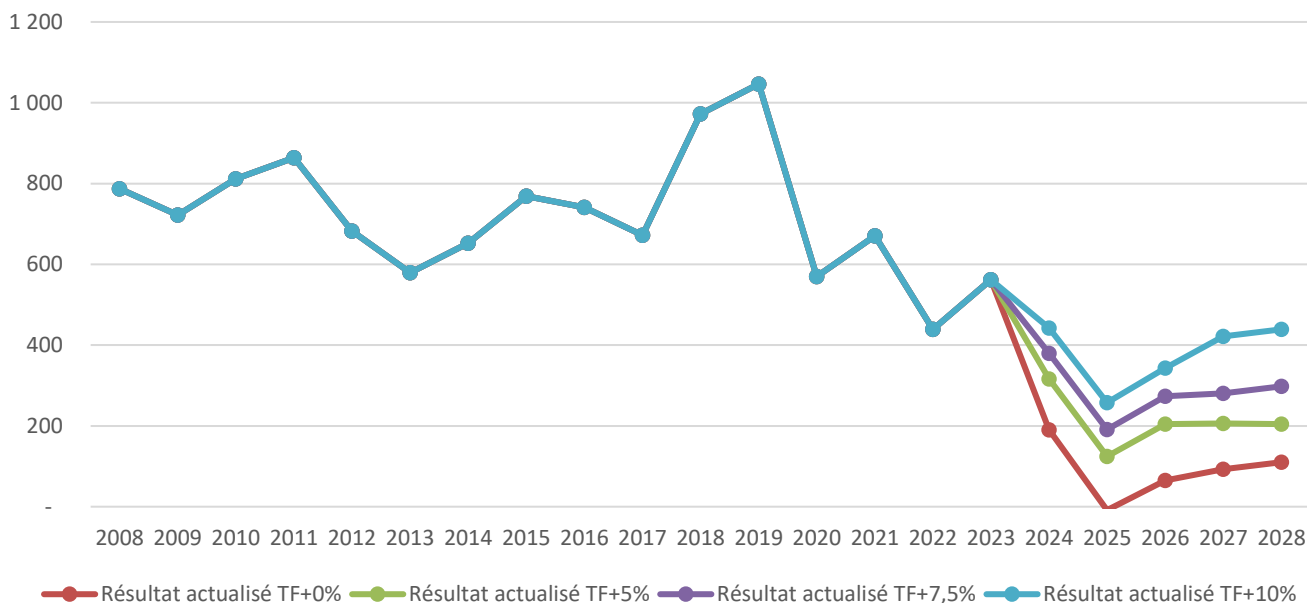


Comparatif évolution de la population et évolution des dépenses de fonctionnement à euro constant

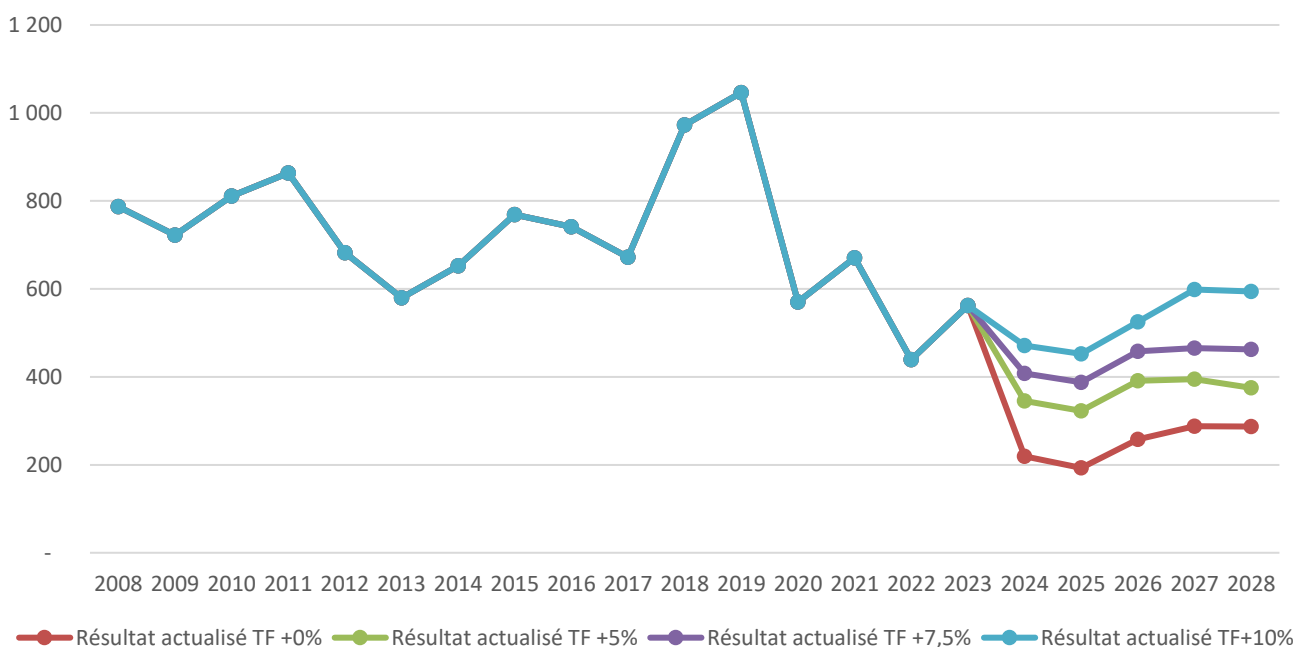


En lissant l'inflation, les courbes montrent le décrochage important des capacités à faire de la commune en fonction de la population. **L'impact de l'inflation**, avec des recettes en majeure partie non corrélées à l'inflation **dégrade durablement les finances de la commune.**

Comparatif évolution des résultats de fonctionnement à euro constant pour le scénario de ressources humaines optimal (en milliers d'euro)



Comparatif évolution des résultats de fonctionnement à euro constant pour le scénario de ressources humaines minimal (en milliers d'euro)

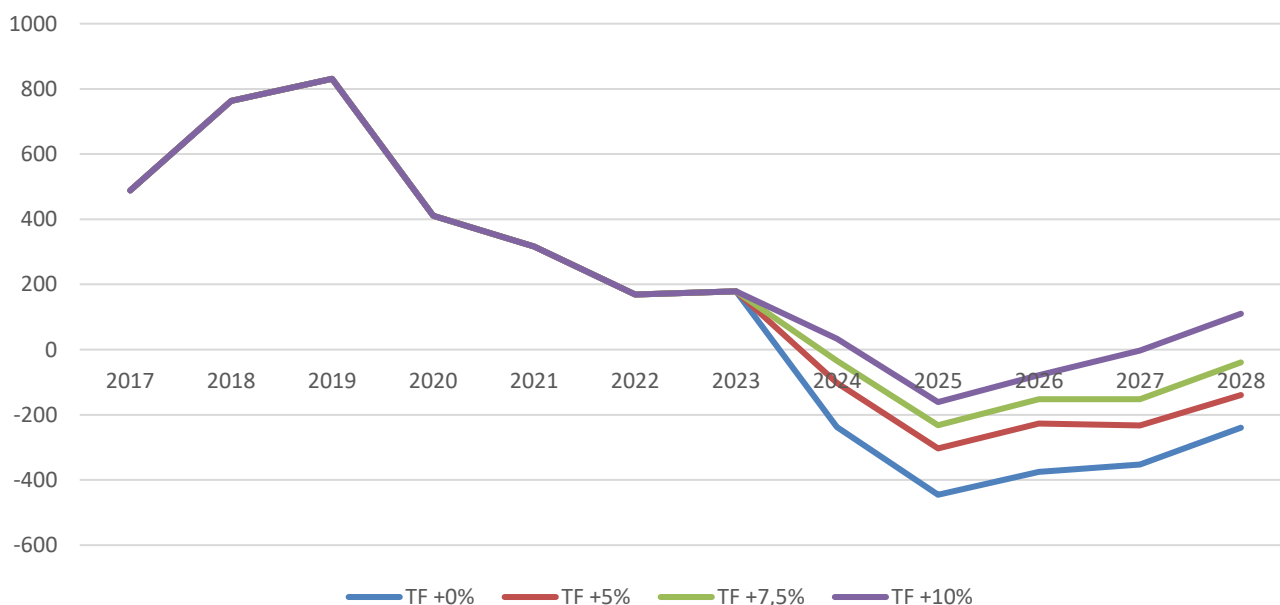


Pour rappel, le résultat de fonctionnement (ou épargne brute) doit permettre de couvrir, a minima, le remboursement du capital de la dette, soit 400 000€ par an en moyenne. Si la commune n'est pas en capacité d'atteindre ce résultat sur une année, cette situation doit rester exceptionnelle.

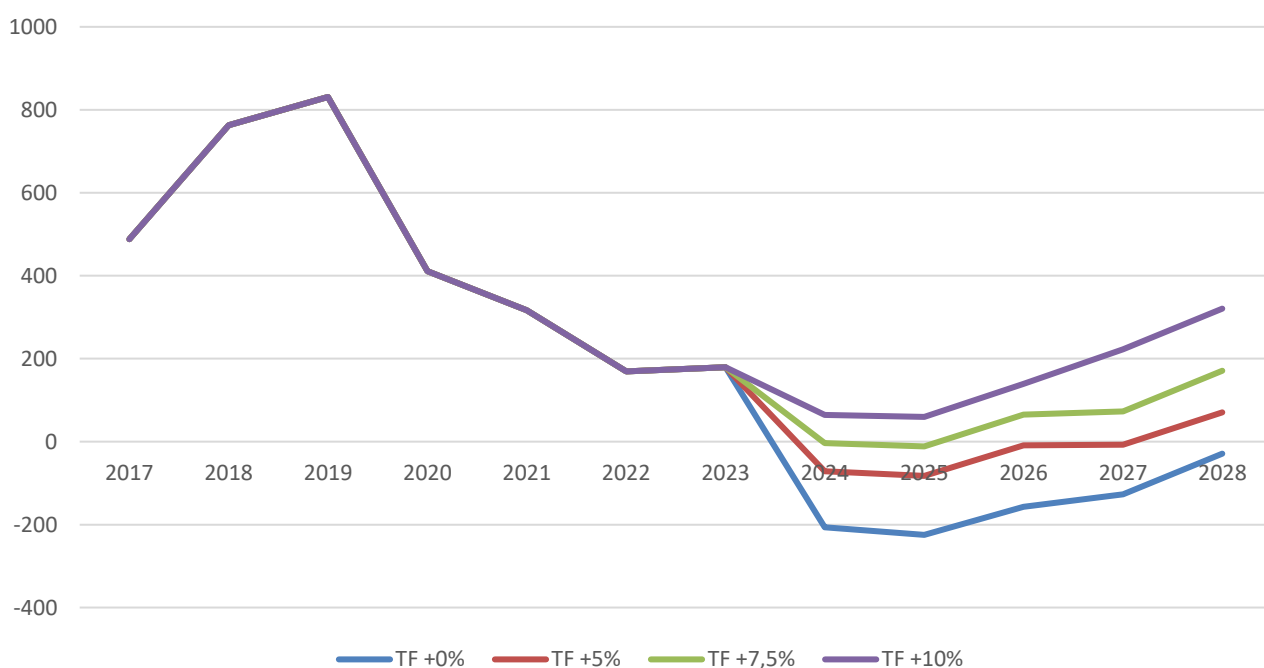
2.6. Focus sur les indicateurs d'endettement

L'impact des 4 scénarios selon le choix d'évolution de la taxe foncière sur les 2 principaux indicateurs d'endettement sont présentés ci-dessous. Les indicateurs d'endettement sont détaillés en annexe 3.

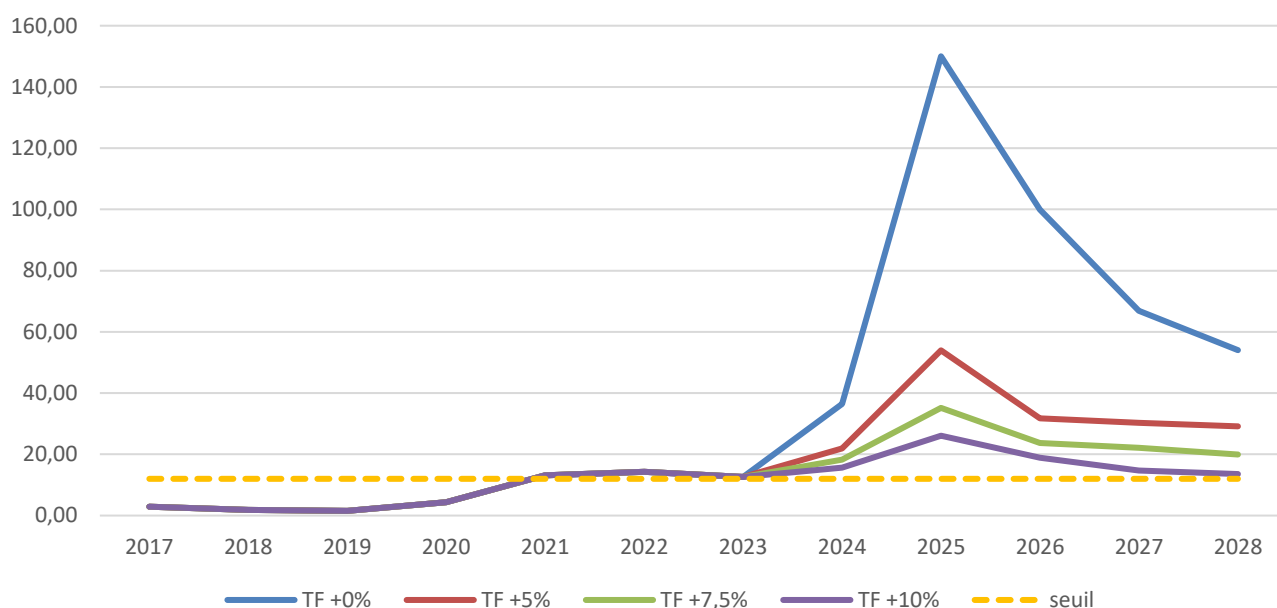
Capacité d'autofinancement ou épargne nette en milliers d'€ (soit le résultat de fonctionnement minoré du remboursement du capital de la dette) – scénario ressources humaines optimal



Capacité d'autofinancement ou épargne nette en milliers d'€ (soit le résultat de fonctionnement minoré du remboursement du capital de la dette) – scénario ressources humaines minimal

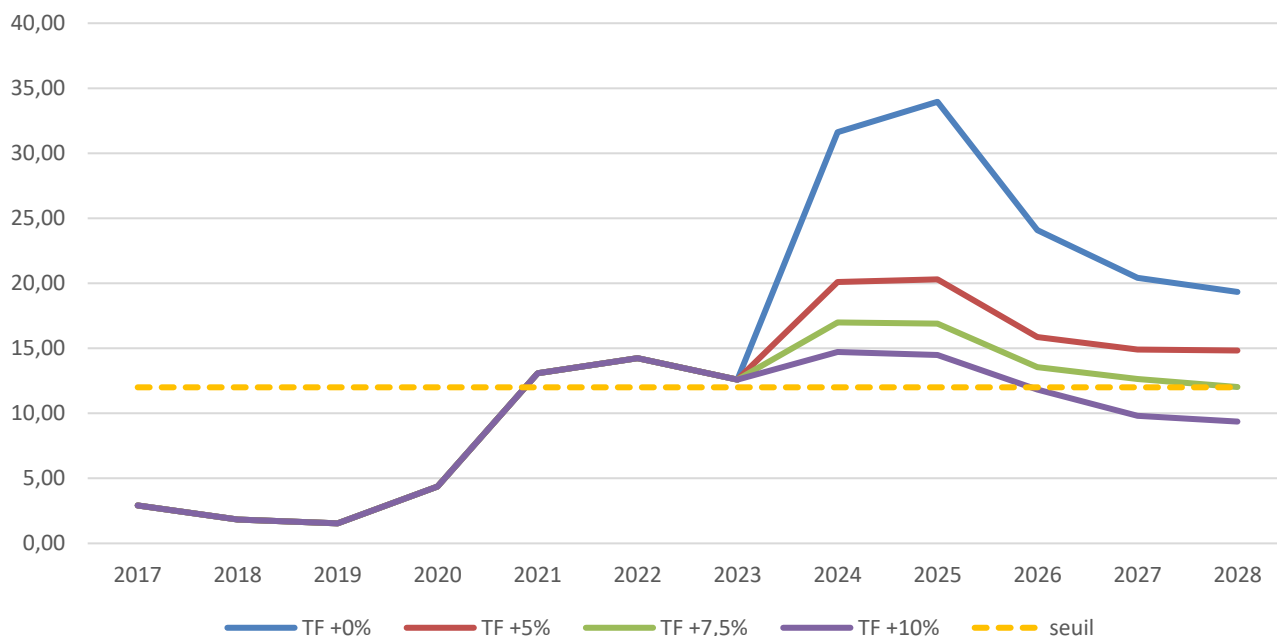


Capacité de désendettement en année (en supposant que toute l'épargne brute soit consacrée au remboursement du capital restant dû de la dette) – scénario ressources humaines optimal



NB : la capacité de désendettement pour l'année 2025 dans le scénario ci-dessus est en réalité négative, le résultat de fonctionnement étant négatif. Pour en faciliter la lecture, il a été « arbitrairement » évalué à 150 ans.

Capacité de désendettement en année (en supposant que toute l'épargne brute soit consacrée au remboursement du capital restant dû de la dette) – scénario RH minimal



Le seuil de 12 années de capacité de désendettement est le seuil acceptable, en-deçà duquel la préfecture n'est pas alertée par le trésor public. Dépasser ce seuil quelques années dans le contexte d'un emprunt important (ce qui est le cas de Coublevie avec l'emprunt lié à la construction de l'école maternelle), est tout à fait possible, dès lors que les perspectives montrent une tendance à la baisse.

Au-delà de 12 années de capacité de désendettement, la commune ne peut pas contracter de nouvel emprunt.

2.7. Prospective en section investissement

2.7.1. Les dépenses d'investissement

▪ Un scénario de plan pluriannuel d'investissement (PPI) révisé

Un seul scénario de dépense d'investissement est proposé. Ce PPI est amené à évoluer en fonction des choix du conseil municipal. **Il est donc proposé à titre indicatif, afin de tester sa faisabilité en fonction des 4 scénarios proposés en recettes de fonctionnement et les 2 scénarios en dépenses de fonctionnement.**

Le PPI proposé comprend :

- Les investissements dits « récurrents » de la commune, évalués entre 500 000 € et 700 000 € TTC par an sur les prochaines années. Il s'agit d'investissements sur les entretiens des voiries, des espaces verts, des bâtiments et des systèmes et outils informatiques de la commune.
- Les investissements déjà lancés :
 - Le projet pôle maternelle
 - La révision du PLU
- Des investissements en cours de lancement ou nécessaires à réaliser à court terme
 - Le projet cœur de village phase 2024-2026, se focalisant sur les aménagements nécessaires au fonctionnement de la nouvelle école, du futur quartier senior et des aménagements piétons parallèle à la voie schéma vélo programmée par le pays voironnais.
 - Les travaux de sauvegarde du couvent, que nous proposons de réintégrer dans le projet cœur de village. Ces travaux nous permettront de limiter la dégradation du bâti en attendant de définir un projet, son portage et son financement.
 - La transformation des anciennes classes de maternelle et salles d'eau associées pour accueillir des élèves de primaire.
 - Le relamping en LED d'une partie de l'éclairage public (investissements récurrents chaque année) avec Territoire Energie 38.
 - Le relamping LED du stade Dalmassière (80% d'économie d'énergie)
 - Les études sur les travaux d'aménagements de voiries.
- Des investissements souhaités, qui ne seront lancés que si le niveau de subvention minimum souhaité est atteint et/ou que les capacités de la commune le permettent :
 - Le réaménagement du cimetière
 - La rénovation du stade Paul Martel
 - Les travaux d'aménagements de voiries (sécurisation des carrefours et mobilités douce hors schéma vélo du Pays Voironnais)
 - L'installation de la vidéoprotection
 - Les aménagements extérieurs du cloître du couvent des dominicains
 - Des premiers travaux permettant d'occuper la chapelle des Dominicains
 - La rénovation thermique de la Mairie (30% économie d'énergie)

Le récapitulatif des niveaux d'investissement récurrents et structurants est donné ci-après. Ce tableau n'a qu'une valeur indicative et donne les niveaux d'engagement sur de nouvelles opérations sur les années 2024 à 2028.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total
Total	1 966 402€	3 472 592€	2 278 284€	8 946 063€	4 527 220€	2 039 722€	1 747 474€	1 520 999€	26 498 755€
Investissements récurrents	499 900€	324 006€	464 085€	1 072 711€	563 000€	573 000€	503 000€	541 000€	4 540 702€
Investissements structurants	1 151 863€	2 639 144€	1 363 946€	7 155 765€	3 383 000€	878 054€	748 100€	578 146€	17 898 019€
- dont lancés et nécessaires	1 151 863€	2 639 144€	1 363 946€	6 942 934 €	2 820 000€	500 000€	735 000€	565 000€	16 685 719€
- souhaités				203 218 €	513 000€	378 054€	328 100€	178 146€	1 642 300€
OPFI	314 639€	509 442€	450 252€	717 587€	581 220€	588 668€	496 374€	401 852€	4 060 034€

Le PPI par opération est détaillé en annexe 4.

2.7.2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement prospectives sont détaillées ci-dessous selon les scénarios en section fonctionnement détaillés auparavant. Les 2 scénarios en recettes prévoient la vente des terrains cœur de village en 2025 et site du Bérard en 2026.

Le scénario en recettes de subvention est détaillé en annexe 5. Il prend en compte un décalage d'1 à 2 ans sur la perception des subventions ou des soldes de subvention.

■ Recettes d'investissement avec le scénario ressources humaines optimal

chap		CA 2021	CA 2022	Atterris-sage 2023	2024	2025	2026	2027	2028
001	Report Crédits investissement n-1 non consommés TFPB 0%	2 766 719	8 253 929	6 450 913	5 755 029	782 433	735 327	769 119	61 527
001	Report Crédits investissement n-1 non consommés TFPB 5%	2 766 719	8 253 929	6 450 913	5 755 029	782 433	663 474	923 654	365 962
001	Report Crédits investissement n-1 non consommés TFPB 7,5%	2 766 719	8 253 929	6 450 913	5 755 029	782 433	938 554	1 185 650	700 370
001	Report Crédits investissement n-1 non consommés TFPB 10%	2 766 719	8 253 929	6 450 913	5 755 029	782 433	1 006 297	1 324 494	913 317
021	Affectation excédent budget fonctionnement n à la section d'investissement								
041	Opération ordre patrimonial		54 064		144 865				
27636	Remboursement CCAS	5 132	5 363	5 606	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
10226	Dotation Taxe aménagement 2022	211 867	385 016	122 315	100 000	250 000	300 000	300 000	300 000
10222	Remboursement TVA	434 603	197 966	303 350	307 568	1 207 719	611 175	275 362	235 909
1068	Affectation excédent budget fonctionnement	529 859	636 833	164 195	614 570	204 895	-9 161	69 020	98 919

	N-1 à la section d'investissement TF+0%								
1068	Affectation excédent budget fonctionnement N-1 à la section d'investissement T+ 5%	529 859	636 833	164 195	614 570	133 042	217 227	218 919	217 413
1068	Affectation excédent budget fonctionnement N-1 à la section d'investissement TF+7,5%	529 859	636 833	164 195	614 570	408 122	204 143	291 331	298 919
1068	Affectation excédent budget fonctionnement N-1 à la section d'investissement TF+10%	529 859	636 833	164 195	614 570	475 865	275 244	365 435	448 919
040	OP transfert section (dotation amortissements)	134 793	152 247	187 787	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
	Remboursement SPIC à la commune				2 832	5 000	20 000	20 000	20 000
16	emprunt	6 000 000							
2031	Immo corporelles Remboursement		1 275						
024	produit de cession et d'immo	-	-	-		1 300 000	500 000		
	plus value sur les cessions								
13	Subventions	50 148	236 812	799 147	2 598 632	1 307 500	446 500	170 500	585 500
	Total Recettes investissements TFPB 0%	10 133 121	9 923 505	8 033 313	9 728 497	5 262 547	2 808 841	1 809 001	1 506 856
	Total Recettes investissements TFPB 5%	10 133 121	9 923 505	8 033 313	9 728 497	5 190 694	2 963 376	2 113 436	1 929 783
	Total Recettes investissements TFPB 7,5%	10 133 121	9 923 505	8 033 313	9 728 497	5 465 774	3 225 372	2 447 843	2 345 698
	Total Recettes investissements TFPB 10%	10 133 121	9 923 505	8 033 313	9 728 497	5 533 517	3 364 216	2 660 791	2 708 645

NB : le report du résultat de fonctionnement négatif en investissement n'est pas faisable en 2026 dans le scénario à fiscalité stable, mais intégré dans le scénario à titre indicatif.

▪ **Recettes d'investissement avec le scénario ressources humaines minimal**

chap		CA 2021	CA 2022	Atterris-sage 2023	2024	2025	2026	2027	2028
001	Report Crédits investissement n-1 non consommés TFPB 0%	2 766 719	8 253 929	6 450 913	5 755 029	782 433	766 272	1 020 668	530 619
001	Report Crédits investissement n-1 non consommés TFPB 5%	2 766 719	8 253 929	6 450 913	5 755 029	782 433	884 077	1 361 801	1 029 270
001	Report Crédits investissement n-1 non consommés TFPB 7,5%	2 766 719	8 253 929	6 450 913	5 755 029	782 433	955 179	1 507 005	1 254 475
001	Report Crédits investissement n-1 non consommés TFPB 10%	2 766 719	8 253 929	6 450 913	5 755 029	782 433	1 026 280	1 652 210	1 549 680
021	Affectation excédent budget fonctionnement n à la section d'investissement								

041	Opération ordre patrimonial		54 064		144 865				
27636	Remboursement CCAS	5 132	5 363	5 606	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
10226	Dotation Taxe aménagement 2022	211 867	385 016	122 315	100 000	250 000	300 000	300 000	300 000
10222	Remboursement TVA	434 603	197 966	303 350	307 568	1 207 719	611 175	275 362	235 909
1068	Affectation excédent budget fonctionnement N-1 à la section d'investissement TF+0%	529 859	636 833	164 195	614 570	235 840	211 443	286 563	324 081
1068	Affectation excédent budget fonctionnement N-1 à la section d'investissement TF+ 5%	529 859	636 833	164 195	614 570	353 645	434 770	444 081	427 750
1068	Affectation excédent budget fonctionnement N-1 à la section d'investissement TF+7,5%	529 859	636 833	164 195	614 570	424 747	508 874	524 081	527 750
1068	Affectation excédent budget fonctionnement N-1 à la section d'investissement TF+10%	529 859	636 833	164 195	614 570	495 848	582 978	674 081	677 750
040	OP transfert section (dotation amortissements)	134 793	152 247	187 787	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
	Remboursement SPIC à la commune				2 832	5 000	20 000	20 000	20 000
16	emprunt	6 000 000							
2031	Immo corporelles Remboursement		1 275						
024	produit de cession et d'immo					1 300 000	500 000		
	plus value sur les cessions								
13	Subventions	50 148	236 812	799 147	2 598 632	1 307 500	446 500	170 500	585 500
	Total Recettes investissements TFPB 0%	10 133 121	9 923 505	8 033 313	9 728 497	5 293 492	3 060 390	2 278 093	2 201 109
	Total Recettes investissements TFPB 5%	10 133 121	9 923 505	8 033 313	9 728 497	5 411 297	3 401 523	2 776 744	2 803 430
	Total Recettes investissements TFPB 7,5%	10 133 121	9 923 505	8 033 313	9 728 497	5 482 399	3 546 727	3 001 949	3 128 634
	Total Recettes investissements TFPB 10%	10 133 121	9 923 505	8 033 313	9 728 497	5 553 500	3 691 932	3 297 154	3 573 839

2.7.3. Le résultat d'investissement

Ce résultat n'est donné qu'à titre indicatif est n'a pas de valeur comptable proprement dit. Sur l'année 2023, il s'agit du résultat réalisé. Sur les années 2024 à 2028, il s'agit des dépenses et recettes engagées dans l'année.

Le résultat 2026 donne la capacité à investir restante pour la prochaine équipe municipale, si l'ensemble des projets prévus dans le PPI sont réalisés. Pour une lecture plus objective, les résultats sont actualisés à l'euro constant (valeur décembre 2022), selon les taux d'inflation prévisionnels.

Résultats d'investissement selon les scénarios à l'euro constant – valeur décembre 2022

Scénario dépenses RH optimal		CA 2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
TF Stable	Dépenses	975 940 €	2 171 862 €	8 314 185 €	4 130 675 €	1 835 933 €	1 531 528 €	1 350 798 €
	Recettes	9 923 505 €	7 658 068 €	9 041 354 €	4 801 594 €	2 528 209 €	1 606 573 €	1 338 238 €
	Résultat	8 947 565 €	5 486 205 €	727 169 €	670 918 €	692 276 €	54 642 €	-12 561 €
TF +5%	Dépenses	975 940 €	2 171 862 €	8 314 185 €	4 130 675 €	1 835 933 €	1 551 930 €	1 350 798 €
	Recettes	9 923 505 €	7 658 068 €	9 041 354 €	4 736 035 €	2 667 305 €	1 876 941 €	1 713 840 €
	Résultat	8 947 565 €	5 486 205 €	727 169 €	605 359 €	831 372 €	325 011 €	363 042 €
TF +7,5%	Dépenses	975 940 €	2 171 862 €	8 314 185 €	4 130 675 €	1 835 933 €	1 551 930 €	1 350 798 €
	Recettes	9 923 505 €	7 658 068 €	9 041 354 €	4 987 020 €	2 903 125 €	2 173 928 €	2 083 213 €
	Résultat	8 947 565 €	5 486 205 €	727 169 €	856 345 €	1 067 192 €	621 998 €	732 415 €
TF +10%	Dépenses	975 940 €	2 171 862 €	8 314 185 €	4 130 675 €	1 835 933 €	1 551 930 €	1 350 798 €
	Recettes	9 923 505 €	7 658 068 €	9 041 354 €	5 048 829 €	3 028 097 €	2 363 047 €	2 405 546 €
	Résultat	8 947 565 €	5 486 205 €	727 169 €	918 154 €	1 192 163 €	811 116 €	1 054 748 €

Scénario dépenses RH minimal		CA 2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
TF Stable	Dépenses	975 940 €	2 171 862 €	8 314 185 €	4 130 675 €	1 835 933 €	1 531 528 €	1 350 798 €
	Recettes	9 923 505 €	7 658 068 €	9 041 354 €	4 829 828 €	2 754 626 €	2 023 173 €	1 954 804 €
	Résultat	8 947 565 €	5 486 205 €	727 169 €	699 153 €	918 693 €	471 243 €	604 006 €
TF +5%	Dépenses	975 940 €	2 171 862 €	8 314 185 €	4 130 675 €	1 835 933 €	1 551 930 €	1 350 798 €
	Recettes	9 923 505 €	7 658 068 €	9 041 354 €	4 937 315 €	3 061 676 €	2 466 025 €	2 489 724 €
	Résultat	8 947 565 €	5 486 205 €	727 169 €	806 640 €	1 225 743 €	914 094 €	1 138 926 €
TF +7,5%	Dépenses	975 940 €	2 171 862 €	8 314 185 €	4 130 675 €	1 835 933 €	1 551 930 €	1 350 798 €
	Recettes	9 923 505 €	7 658 068 €	9 041 354 €	5 002 189 €	3 192 374 €	2 666 029 €	2 778 539 €
	Résultat	8 947 565 €	5 486 205 €	727 169 €	871 513 €	1 356 441 €	1 114 099 €	1 427 740 €
TF +10%	Dépenses	975 940 €	2 171 862 €	8 314 185 €	4 130 675 €	1 835 933 €	1 551 930 €	1 350 798 €
	Recettes	9 923 505 €	7 658 068 €	9 041 354 €	5 067 062 €	3 323 071 €	2 928 200 €	3 173 925 €
	Résultat	8 947 565 €	5 486 205 €	727 169 €	936 387 €	1 487 138 €	1 376 270 €	1 823 127 €

3. SITUATION ET PROSPECTIVE BUDGETAIRE DU SPIC (BUDGET ANNEXE)

3.1. Eléments de l'année 2023

- Des recettes de vente de chaleur plus faibles que le budget prévisionnel, compte tenu d'un hiver très doux.
- **Un niveau de dépenses de fonctionnement en travaux sur la chaufferie très élevé** (près de 36 000 € en plus par rapport aux années précédentes et au budget prévisionnel 2023) compte tenu des nombreuses casses sur les pièces mécaniques du silo à bois et des deux chaudières à bois.
- Compte tenu des dépenses très importantes en maintenance en 2023 et début 2024, le remboursement du SPIC à la commune programmé en 2023 interviendra en 2025 et 2026, pour un total de 64 000 €.
- **La Réalisation en 2023 d'un schéma directeur d'évolution du réseau de chaleur de la commune** (notamment le remplacement des deux chaudières gaz de l'EHPAD qui sont en fin de vie) et d'extension du réseau de chaleur bois dans les années à venir avec possibilité d'une extension éventuelle ou un nouveau réseau de chaleur pour englober les bâtiments publics (école du Bérard, Piscine/gymnase de la CAPV, Collège du Département) et les futurs logements notamment seniors.
 - o Bureau d'études retenu suite à appel d'offres : EEPOS pour un montant de 24 970 €
 - o Opération réalisée en liaison avec l'AGEDEN et le Pays Voironnais : Recettes de 17 472 € (Financement à 70%)

3.2. Eléments de prospective pour le budget 2024 à 2026

Pour le budget 2024, les lignes achats de combustibles et vente de chaleur sont à ce stade remises dans l'ordre de grandeur de 2023 mais avec une augmentation de prix de vente de la chaleur de 7,5 % en 2024 puis 4% en 2025 et 3% en 2026.

Le remboursement de la subvention exceptionnelle de 25 000 € (DM 2023) de la commune sera effectué respectivement de 13 700 € en 2024 et 11 300 € en 2025.

Le chauffage de la nouvelle école maternelle sera assuré par la chaufferie bois de la commune : un appel d'offres est en cours.

Une sous-station de chauffage avec un échangeur sera installée dans les locaux techniques de la nouvelle école maternelle et un réseau sera installé pour raccorder cette sous-station à la chaufferie.

Le montant de ces investissements sera financé par le budget de la nouvelle école maternelle. Le montant de ces investissements sera financé par le budget de la nouvelle école maternelle aidé de la subvention ADEME de 32 680 € et la subvention CAPV de 16 000 €.

Enfin le contrat avec la société DALKIA arrivant à son terme des trois ans, un appel d'offre va être lancé d'ici fin février pour un contrat démarrant début juin 2024.

3.2.1. Atterrissage 2023 et BP 2024 à 2026 en fonctionnement

Les tableaux ci-après présentent les budgets de fonctionnement, en prévision d'atterrissage 2023 et budget prévisionnel 2024 à 2026

Recettes fonctionnement		CA 2022	BP 2023	Prev CA 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
	report excédent fonctionnement année N-1	17 250,81	18 544,21	18 544,21	4 145,79	0,00	0,00
Chapitre 70	Ventes de produits fabriqués, prestation de service	202 697,46	240 000,00	213 795,06	243 914,84	253 671,44	261 281,58
706	vente chaleur	202 697,46	240 000,00	213 795,06	243 914,84	253 671,44	261 281,58
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 130,79	15 130,79	15 130,79	15 130,79	15 130,79	15 130,79
777	amortissement subvention (ordre)	15 130,79	15 130,79	15 130,79	15 130,79	15 130,79	15 130,79
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	1,38	0,00	836,00	0,00	0,00	0,00
7588	autres	1,38		836,00			
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00
778	Participation exceptionnelle du budget de la commune			25000,00			
TOTAL		235 080,44	273 675,00	273 306,06	263 191,42	268 802,23	276 412,37

Dépenses fonctionnement		CA 2022	BP 2023	Prev CA 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
011	charges à caractère général	151 085	188 803	193 486	186 290	170 000	178 034
6061	Fournitures non stockables(gestion achat combustible R1)	99 032	121 000	95 237	105 500	108 000	112 000
6156	maintenance (R2)	47 953	52 386	51 549	47 000	50 000	51 034
6168	petits travaux		7 417	42 600	29 690	7 000	10 000
6226	assurances		3 000				
6231	honoraires	4 100	5 000	4 100	4 100	5 000	5 000
6288	annonces et insertions						
	autres services extérieurs (gestion des papiers)						
	compensation Ehpad (gaz)						
Chapitre 65	autres charges de gestion courante	0	0	0	4	0	0
658	charges diverses gest courante RembT commune 2023						
Chapitre 66	Charges financières	7 360	6 695	6 695	6 021	5 349	4 661
66111	intérêts	7 799	7 141	7 141	6 472	5 795	5 107
66112	provision	-439	-445	-445	-452	-445	-445
6688	frais bancaires						
Chapitre 67	Charges exceptionnelles				13 700	11 300	
6743	Subvention exceptionnelle de fonctionnement				13 700	11 300	
Chapitre 68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0	0	13 700	0	0
6815	dotations aux provisions pour risques et charges				13 700		
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 202	38 202	38 202	38 202	38 202	38 202
6811	dotation aux amortissements	33 543	33 543	33 543	33 543	33 543	33 543
6811	provision renouvellet mat (R3)						
6862	dot ch financ à répartir	4 658	4 658	4 658	4 658	4 658	4 658
023	virement section investissement		37 975	0	17 975	54 251	54 516
022	Dépenses imprévues		2 000	0	1 000	1 000	1 000
TOTAL		196 646	273 675	238 383	263 191	268 802	276 412
Solde de fonctionnement		38 434	0	34 923	0	0	0

3.2.2. Atterrissage 2023 et BP 2024 à 2026 en section investissement

Les tableaux ci-après présentent les budgets d'investissement, en prévision d'atterrissage 2023 et budget prévisionnel 2024 à 2026.

Recettes investissement		CA 2022	BP 2023	Prev CA 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
	Total Reports et subvention	1 829,00	75 337,19	19 889,78	66 224,19	54 251,48	54 515,63
001	report excédent N-1 - solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 829,00					
1068	autres réserves		19 889,78	19 889,78	30 777,19	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		17 472,00	0,00	17 472,00	0,00	0,00
1315	Groupements de collectivités		17 472,00	0,00	17 472,00		
021	Virement de la section de fonctionnement année N		37 975,41	0,00	17 975,00	54 251,48	54 515,63
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 201,56	38 201,56	38 201,56	38 201,56	38 201,56	38 201,56
1562	provision matériel						
28138	dotation aux amortissements	33 543,10	33 543,10	33 543,10	33 543,10	33 543,10	33 543,10
4817	pénalités renégociation dette (ordre)	4 658,46	4 658,46	4 658,46	4 658,46	4 658,46	4 658,46
	TOTAL	40 030,56	113 538,75	58 091,34	104 425,75	92 453,04	92 717,19

Dépenses investissement		CA 2022	BP 2023	Prev CA 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
001	Déficit d'investissement reporté		19 889,78	19 889,78	30 777,19	0,00	0,00
16	Emprunt	44 789,55	53 547,96	45 447,96	46 116,04	77 322,25	77 586,40
1641	emprunt	44 789,55	45 447,96	45 447,96	46 116,04	45 447,96	45 447,96
1687	autres dettes (reversement à la commune)		8 100,00			31 874,29	32 138,44
20	immo incorporelles (études)		24 970,22	8 400,00	12 401,73	0,00	0,00
2031	Etudes		24 970,22	8 400,00	12 401,73		
21	immo corporelles (travauxP3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions						
chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 130,79	15 130,79	15 130,79	15 130,79	15 130,79	15 130,79
13918	amortissement subvention (ordre)	15 130,79	15 130,79	15 130,79	15 130,79	15 130,79	15 130,79
	TOTAL	59 920,34	113 538,75	88 868,53	104 425,75	92 453,04	92 717,19
	Solde d'investissement	-19 889,78	0,00	-30 777,19	0,00	0,00	0,00

Annexe 1 : Budget principal - Dépenses de fonctionnement par poste 2021-2028

	ANNEES	CA 2021	CA 2022	Atterrissage 2023	2024	2025	2026	2027	2028
011	CHARGES à CARACTERE GENERAL	1 010 833	1 182 253	1 221 405	1 293 807	1 368 233	1 330 587	1 345 476	1 367 687
60	achats non stockés	430 473	488 069	486 213	507 141	533 484	533 479	550 899	559 922
6042	Alimentation		128 555	127 465	137 938	142 254	148 341	154 888	158 235
60611	eau et assainissement	18 612	19 797	29 172	20 000	20 400	20 706	21 017	21 332
60612	énergie électricité	77 902	90 328	109 960	117 000	123 000	118 000	123 000	125 000
60613	chauffage urbain	68 475	69 455	69 909	71 797	78 332	79 507	80 700	81 911
60622	carburants	5 497	8 852	9 730	9 993	10 193	10 346	10 501	10 659
60623	alimentation	126 227	14 756	9 866	10 133	10 335	10 490	10 648	10 807
60628	autres fournitures non stockées		162	75	0	0	0	0	0
60631	fourniture d'entretien	19 744	19 885	20 474	18 973	20 352	20 657	20 967	21 282
60632	fourniture de petit équipement	28 997	35 897	39 579	40 648	41 461	42 083	42 714	43 355
60633	fourniture de voirie	15 421	19 454	9 413	10 000	10 200	10 353	10 508	10 666
60636	vêtements de travail	8 267	9 414	13 426	10 248	10 453	10 610	10 769	10 931
6064	fournitures administratives	8 356	8 499	5 914	7 000	6 500	7 000	8 000	6 800
6067	fournitures scolaires	35 932	27 586	19 166	28 412	29 502	29 502	30 916	32 281
6068	autres matières et fournitures	17 041	35 429	22 063	25 000	30 500	25 883	26 271	26 665
61	services extérieurs	297 699	383 932	405 220	426 975	421 714	429 040	436 475	444 022
611	contrats de prestations de sces	51 544	52 166	82 720	58 000	59 160	60 047	60 948	61 862
6132	locations immobilières	9 726	12 063	16 887	17 500	17 850	18 118	18 390	18 665
6135	locations mobilières	5 732	9 904	4 747	5 646	5 759	5 846	5 933	6 022
61521	entretien de terrains	589	1 338	0	2 000	2 040	2 071	2 102	2 133
615221	entretien de bâtiments publics	23 484	11 662	40 624	30 000	30 600	31 059	31 525	31 998
615228	autres bâtiments	2 430	0	0	2 095	2 137	2 169	2 202	2 235
615231	entretien de voies et réseaux	51 097	152 066	78 388	110 000	112 200	113 883	115 591	117 325
61524	entretien bois et forêts	0	0	1 450	1 027	1 048	1 063	1 079	1 095
61551	entretien de matériel roulant	11 165	16 842	14 647	15 043	15 344	15 574	15 808	16 045
61558	entretien autres biens mobiliers	55 216	42 593	67 992	57 828	58 985	59 870	60 768	61 679
6156	maintenance	23 143	31 434	28 229	30 000	30 600	31 059	31 525	31 998
6161	primes d'assurance multirisques	12 290	15 914	18 697	29 915	32 013	32 493	32 981	33 475
6168	primes assurances autres	10 457	10 677	12 818	20 509	20 920	21 733	22 559	23 398
6182	doc generale et technique	3 388	3 133	2 619	3 411	3 479	3 531	3 584	3 638
6184	verset a des org de formation	13 496	11 669	22 674	16 000	16 320	16 565	16 813	17 065
6188	autres frais divers	23 944	12 471	12 726	28 000	13 260	13 959	14 668	15 388
62	autres services extérieurs	12 634	38 470	44 696	60 000	90 000	60 000	45 000	45 525
6226	honoraires	12 634	38 470	44 696	50 000	80 000	50 000	35 000	35 525
6227	frais d'actes et de contentieux		0	0	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
	publicité publication rel publ	48 456	55 807	49 090	53 935	52 209	53 032	53 783	54 544
6231	annonces et insertions	3 436	1 817	137	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
6232	fêtes et cérémonies	3 577	16 183	15 595	16 500	16 946	17 284	17 544	17 807
6236	catalogue et imprimés	4 839	19 540	15 663	18 000	15 500	15 733	15 968	16 208
6237	publications	15 558		2 016	2 100	2 142	2 174	2 207	2 240
6238	divers tirages	9 443	4 441	3 487	4 835	4 932	5 006	5 081	5 157
6248	frais transports div	11 603	13 826	12 193	9 500	9 690	9 835	9 983	10 133
	dépl missions et réc	1 827	508	239	828	20 844	857	870	883
6251	voyages et déplacements		0		109	111	113	114	116
6256 et 6255	missions et déménagements	1 500	0		0	20 000	0	0	0
6257	réceptions	327	508	239	719	733	744	755	767
	frais post et de télécom	40 013	32 806	35 567	37 616	38 364	39 187	40 022	40 869
6261	frais d'affranchissement	6 295	5 519	5 590	5 741	5 856	6 194	6 537	6 885
6262	frais de télécommunications	29 437	27 209	29 879	31 675	32 308	32 793	33 285	33 784

Rapport d'orientation budgétaire 2024 – Commune de Coublevie

627	services bancaires et assimilés	4 282	78	97	200	200	200	200	200
	divers	173 649	176 506	193 484	200 319	204 326	207 391	210 501	213 659
6281	concours divers cotisations...	4 343	4 700	4 887	5 117	5 219	5 297	5 377	5 457
6283	Frais de nettoyage des locaux	380	0	0	514	524	532	540	548
62875	Aux communes membres du GFP	1 133	0	0	1 000	1 020	1 035	1 051	1 067
6288	autres services extérieurs	167 794	171 806	188 597	193 689	197 563	200 526	203 534	206 587
63	impôts taxes	6 083	6 155	6 897	6 993	7 292	7 602	7 925	8 263
63512	taxes foncières	5 758	5 799	6 044	6 577	6 867	7 169	7 484	7 814
63513	autres impots locaux	19	20	654	50	52	54	57	59
6355	taxes et impots sur les véhicules	306	336	199	366	373	379	384	390
012	CHARGES DE PERSONNEL scénario optimal	1 814 533	2 035 823	2 158 559	2 375 210	2 751 631	2 882 479	3 057 117	3 164 631
12	CHARGES DE PERSONNEL scénario dégradé	1 814 533	2 035 823	2 158 559	2 344 265	2 531 028	2 664 936	2 831 955	2 954 293
6218	autres personnel extér	51 175	49 672	70 241					
6331	versement mobilité	8 310	9 286	9 785					
6332	cotisations fnal	5 194	5 804	6 116					
6336	cotisations au cnfpt et autres	19 290	21 933	23 811					
64111	rémun principale	863 943	983 755	976 713					
64112	nbi suppl famil trait	15 680	17 028	17 685					
64116	ind de preavis et de licenciement		0						
64118	autres indemnités	15 573	15 329	12 705					
64131	rémunération	302 493	336 211	405 484					
64138	autres indemnités		0						
64168	autres emplois d'insertion		0						
64171	rémunération des apprentis	12 361	15 493	8 217					
64172	Apprentis_Indemnité inflation		200						
6451	cotisations à l'urssaf	218 814	240 724	261 664					
6453	cot aux caisses de retraite	225 072	259 164	258 783					
6454	cotisations aux assedic	12 181	13 499	16 068					
6455	cotisations pour assurance du personnel	43 381	43 539	67 936					
6456	verst au fnc du sup familial		0						
6457	cotisations sociales liées à l'apprentissage		0						
6458	cot aux orgnismes sociaux	2 613	3 045	3 004					
6474	viret aux autres œuvres sociales	7 778	8 522	8 423					
6475	médecine du travail pharmacie	6 562	8 142	8 186					
6478	autres charges sociales	4 113	4 478	3 736					
014	Atténuation de produits	55 071	63 617	84 259	99 869	65 000	65 000	65 000	90 000
739115	rev art 55 loi SRU	29 846	47 366	44 869	44 869	10 000	10 000	10 000	35 000
739178	Autres dégrèvements sur contributions directes			29 448	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
739223	fds péréquation ress interco commun (FPIC)	25 225	16 251	9 942	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
65	AUTRES CH COURANTES	389 684	299 301	313 013	395 239	434 878	476 378	498 282	503 691
	ind et frais de mission aux élus	122 684	115 643	121 056	123 405	125 305	160 204	175 031	176 935
6531	indemnités	107 239	107 543	111 680	113 355	115 055	116 781	118 533	120 311
6532	frais de missions		0	0	0	0	0	0	0
6533	cotisations retraite	8 662	7 891	7 832	8 000	8 200	8 323	8 448	8 575
6535	frais de formation	6 287	165	1 500	2 000	2 000	5 000	3 000	2 000
65372	cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	43	44	45	50	50	100	50	50
6541	créances admises en non valeur	452	0	0	0	0	0	0	0

Rapport d'orientation budgétaire 2024 – Commune de Coublevie

657 362	subvention de fonctionnement au CCAS		0	0	0	0	30 000	45 000	46 000
	cont et part obligatoires	224 180	123 555	139 711	133 834	171 572	178 174	185 251	188 755
6552	aide sociale du département		0	0	0	0	0	0	0
6553	sce incendie	95 365	97 072	102 935	107 845	144 963	151 166	157 838	161 248
65 541	cont fonds comp ch territoriales		0	0	0	0	0	0	0
65 541	contribution au fond...		0	0	0	0	0	0	0
65 548	Autres contributions ...	120 866	18 661	19 787	20 000	20 500	20 808	21 120	21 120
6 558	autres contributions obligatoires	7 949	7 822	16 989	5 989	6 109	6 201	6 294	6 388
	subv de fonct aux pers dt privé	42 821	60 102	52 246	138 000	138 000	138 000	138 000	138 000
6 574	subv f (privé) autres organismes	41 912	59 697	52 230	137 000	137 000	137 000	137 000	137 000
65 888	autres	908	405	16	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
66	CHARGES FINANCIERES	81 589	89 115	59 746	76 923	68 696	60 742	52 541	44 067
66 111	intérêts emprunts et dettes	76 695	92 619	84 893	76 923	68 696	60 742	52 541	44 067
66 112	ICNE	4 894	-3 504	-25 147	0	0	0	0	0
67	CHARGES EXCEPT	4 062	89 094	29 319	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
6 718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion			3 272	0	0	0	0	0
673	titres annulés (sur exercices antérieurs)	4 062	764	1 047	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
674 741	Budget annexe ou régie doté de la seule autonomie			25 000	0	0	0	0	0
678	autres charges except		88 330	0	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	134 793	152 247	187 787	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
675	val comptable immob fin cédées	3 876	443	0	0	0	0	0	0
6 761	Différences sur réalisations (positives) (ordre)	512	966	0	0	0	0	0	0
6 811	dot aux amort des immo incorpor	130 405	150 838	187 787	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS (semi-budgétaires)	0	0	375 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
6 815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant			375 000					
6 817	dot aux prov po dép actifs circul		0	0	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
022	Dépenses imprévues	0	0	0	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
	Dépenses imprévues				50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
	TOTAL dépenses scénario RH optimal	3 490 565	3 911 451	4 429 088	4 499 048	4 946 438	5 073 187	5 276 415	5 428 076
	TOTAL dépenses scénario RH minimal	3 490 565	3 911 451	4 429 088	4 468 102	4 725 834	4 855 643	5 051 254	5 217 738

Nota-Bene : la répartition des charges de personnel ne sont pas détaillées pour les années 2024-2028 seule la somme du chapitre est donnée.

Annexe 2 : Recettes de fonctionnement par poste 2021-2028

		CA 2021	CA 2022	Atterrissage 2023	2024	2025	2026	2027	2028
002	Report en fonctionnement n-1			400 000					
70	Produits sces ventes diverses	387 727	405 954	462 471	459 276	492 199	513 350	539 651	565 935
70311	Concession cimetièrè	4 200	5 224	3 408	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
70323	redevance et occup dom public	16 616	5 831	13 349	14 000	15 000	15 000	15 000	15 000
7067	redevances et droits des services pèriscolaires et d'enseignement	344 228	375 060	380 000	380 257	392 099	413 250	439 551	465 835
70688	autres prestations de services	4 436	18 541	18 272	36 500	36 500	36 500	36 500	36 500
70848	autres pdts autres organismes	12 552							
70876	Prestation gestion EPU			45 838	22 919	43 000	43 000	43 000	43 000
70878	pdts par d'autre redevable	918	1 246	1 500	600	600	600	600	600
7088	autres produits d'act annexes	4 777	51	104	-	-	-	-	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 274	27 350	15 000	30 000	45 000	45 000	45 000	45 000
72	Travaux en régie	28 274	27 350	15 000	30 000	45 000	45 000	45 000	45 000
722	Immobilisations corporelles	27 846	27 350	15 000	30 000	45 000	45 000	45 000	45 000
7761		428							
73	Impôts et taxes (TFPB+0%)	2 848 079	3 077 956	3 184 787	3 207 273	3 376 620	3 551 721	3 722 572	3 847 572
73	Impôts et taxes (TFPB+5%)	2 848 079	3 077 956	3 184 787	3 342 758	3 518 822	3 699 928	3 842 572	3 947 572
73	Impôts et taxes (TFPB+7,5%)	2 848 079	3 077 956	3 184 787	3 410 501	3 589 924	3 774 032	3 922 572	4 047 572
73	Impôts et taxes (TFPB+10%)	2 848 079	3 077 956	3 184 787	3 478 243	3 661 025	3 848 136	4 072 572	4 197 572
73111	impôts directs locaux	2 267 829	2 370 424	2 600 711	2 709 701	2 844 048	2 964 149	3 100 000	3 200 000
7318	autres impôts locaux ou assimilés	2 650	1 163						
73211	attribution de compensation	51 491	28 572	28 572	28 572	28 572	28 572	28 572	28 572
73212	dotation de solidarité communautaire	60 058	139 634	139 634	139 000	139 000	139 000	139 000	139 000
73223	Fonds de pèréquation des ressources communales et intercommunales	16 118							
7351	taxe sur la consommation finale d'électricité	52 901	68 287	118 910	110 000	115 000	120 000	125 000	130 000
7381	taxe affèrente au droit de mutation ou à la taxe de publicité	352 133	344 297	271 010	220 000	250 000	300 000	330 000	350 000
7388	Autres taxes diverses	44 900	125 579	25 950					
74	Dotation et participation	781 584	793 475	769 480	819 356	854 821	876 899	912 874	931 744
7411	dotation forfaitaire	303 452	312 740	334 190	340 547	360 534	373 365	398 796	412 021
74121	dotation solidarité rurale	77 384	81 330	97 448	100 383	103 348	107 811	112 179	114 825
74127	dotation nationale de pèréquation	27 200	30 332	34 828	41 794	49 675	53 922	59 554	62 000
745	dot spéc au titre des instituteurs								
744	reversement TVA	34 805	10 457	18 225	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
7461	D.G.D.		4 000						
74711	Emplois jeunes	6 976	979						
74718	autres		6 000		500	500	500	500	500
7473	départements			2 100		20 000	20 000	20 000	20 000
74748	subventions des communes	34 241							
74751	GFP de rattachement	20 794	21 501	21 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000

Rapport d'orientation budgétaire 2024 – Commune de Coublevie

74758	autres groupements	121 267	142 561	37 852	30 000	25 000	25 000	25 000	25 000
74832	attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle	90 705	130 710	166 558	170 000	170 000	170 000	170 000	170 000
74834	Etat compensation au titre des exonérations de TF		26 858	29 587	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
748388	autres		875						
7488	autres attributions subventions	64 761	25 132	27 691	46 132	35 764	36 301	36 845	37 398
75	Autres pdts gest courante	33 682	78 990	34 261	96 337	107 337	94 337	94 337	94 337
752	revenus des immeubles	14 639	65 490	24 337	79 337	89 337	89 337	89 337	89 337
7588	autres produits divers de gestion courante	19 043	13 499	9 924	17 000	18 000	5 000	5 000	5 000
76	Produits financiers	1 857	1 625	1 468	1 200	800	400	400	400
761	Produits de participation			84					
76233	remboursement d'intérêts transférés par leur BA	1 857	1 625	1 384	1 200	800	400	400	400
77	Produits exceptionnels	31 443	76 788	137 010	80 500	50 500	50 500	50 500	50 500
771	Dédits et pénalités perçus			2 150					
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur		10						
7718	autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 769	502	7 237	500	500	500	500	500
773	mandats annulés (sur exercices antérieurs)			118					
7788	Autres produits exceptionnels	27 674	76 277	127 506	80 000	50 000	50 000	50 000	50 000
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	3 960		22 968					
722	Immo corporelles			17 875					
775	cessions immobilisations	3 960							
7768	Neutralisation amortissement versés sur sub			4 733					
777	quote part des subventions d'investissement transférée			360					
7815	Reprise sur provisions								
79	Transfert de charges								
013	Atténuation de charges	10 792	13 508	16 213	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
6419	remboursement sur rémunérations du personnel	10 792	8 508	16 213	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
6459	remb charges		5 000						
	TOTAL RECETTES TFPB +0%	4 127 398	4 475 646	5 043 658	4 703 942	4 937 277	5 142 206	5 375 334	5 545 488
	TOTAL RECETTES TFPB +5%	4 127 398	4 475 646	5 043 658	4 839 427	5 079 480	5 290 414	5 495 334	5 645 488
	TOTAL RECETTES TFPB +7,5%	4 127 398	4 475 646	5 043 658	4 907 170	5 150 581	5 364 518	5 575 334	5 745 488
	TOTAL RECETTES TFPB +10%	4 127 398	4 475 646	5 043 658	4 974 912	5 221 682	5 438 621	5 725 334	5 895 488

Annexe 3 : Indicateurs d'endettement

Scénario de dépense Ressources Humaines optimal	Fiscalité	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Capacité d'autofinancement (résultat de fonctionnement minoré du remboursement de la dette) <i>en milliers d'euros</i>	TF +0%	488	763	831	411	317	169	179	-238	-445	-375	-352	-239
	TF +5%	488	763	831	411	317	169	179	-102	-303	-226	-232	-139
	TF +7,5%	488	763	831	411	317	169	179	-35	-232	-152	-152	-39
	TF +10%	488	763	831	411	317	169	179	33	-161	-78	-2	111
Capacité de désendettement (en supposant que toute l'épargne brute soit consacrée au remboursement du capital restant dû de la dette) <i>en année</i>	TF +0%	2,92	1,83	1,54	4,36	13,10	14,25	12,59	36,41	NA	99,97	66,92	54,00
	TF +5%	2,92	1,83	1,54	4,36	13,10	14,25	12,59	21,92	53,97	31,76	30,24	29,16
	TF +7,5%	2,92	1,83	1,54	4,36	13,10	14,25	12,59	18,28	35,17	23,68	22,15	19,97
	TF +10%	2,92	1,83	1,54	4,36	13,10	14,25	12,59	15,68	26,09	18,88	14,75	13,56

Scénario de dépense Ressources Humaines minimal	Fiscalité	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Capacité d'autofinancement (résultat de fonctionnement minoré du remboursement de la dette) <i>en milliers d'euros</i>	TF +0%	488	763	831	411	317	169	179	-207	-225	-157	-127	-29
	TF +5%	488	763	831	411	317	169	179	-71	-83	-9	-7	71
	TF +7,5%	488	763	831	411	317	169	179	-4	-11	65	73	171
	TF +10%	488	763	831	411	317	169	179	64	60	139	223	321
Capacité de désendettement (en supposant que toute l'épargne brute soit consacrée au remboursement du capital restant dû de la dette) <i>en année</i>	TF +0%	2,92	1,83	1,54	4,36	13,10	14,25	12,59	31,63	33,96	24,08	20,43	19,34
	TF +5%	2,92	1,83	1,54	4,36	13,10	14,25	12,59	20,09	20,30	15,87	14,91	14,82
	TF +7,5%	2,92	1,83	1,54	4,36	13,10	14,25	12,59	16,99	16,90	13,56	12,63	12,01
	TF +10%	2,92	1,83	1,54	4,36	13,10	14,25	12,59	14,72	14,48	11,84	9,82	9,35

Annexe 4 : PPI 2021-2028

Dépenses d'investissements Commune de Coublevie	N°opé	réalisé 2021	réalisé 2022	Réalisé 2023	2024 (RAR inclus)	2025	2026	2027	2028	Montant total opération (2021-2028)
Investissements dit "récurrents"										
Travaux réfection voiries commune de Coublevie	201	45 127 €	108 808 €	75 122 €	234 237 €	140 000 €	140 000 €	140 000 €	140 000 €	989 057 €
poteaux incendie /réseaux / espaces verts	202	11 866 €	3 660 €	10 812 €	19 455 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	10 000 €	87 338 €
Eaux pluviales	301	252 625 €	0 €	39 361 €	60 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	751 986 €
Travaux aménagement annexes mairie	501	5 022 €	10 000 €	19 131 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	59 153 €
Centre de loisirs	601	0 €			2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	10 000 €
Tennis club	801	780 €	1 400 €		3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	17 180 €
Crèche	802	7 032 €	975 €	2 178 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	35 185 €
Mairie	803	19 048 €	0 €	1 248 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €			50 296 €
Ecole du BERARD (Equipements et sécurisation après fermeture)	804	581 €	1 495 €		2 000 €	20 000 €				24 076 €
Développement durable Rénovation sources (Etudes et travaux)	902	0 €	5 597 €		10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	55 597 €
Développement durable (projets citoyens)	902	0 €	0 €	19 039 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	94 039 €
Etudes et honoraires divers	903	49 362 €	10 444 €	30 900 €	30 428 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	190 706 €
CTM (aménagement)	1001	7 804 €	0 €	8 877 €	9 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	46 681 €
Accessibilité études	1601	0 €	0 €	0 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	50 000 €
NON affectés	2090	0 €	0 €		399 436 €					0 €
Gymnase	8601	23 471 €	13 182 €	8 248 €	33 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	117 900 €
Bât communaux	8700	29 496 €	2 957 €	0 €	7 364 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	57 453 €
Matériel HA divers (équipements ST , équipement PM, reliure des actes, défibrillateurs , numérisation..)	8703	122 143 €	97 705 €	85 170 €	59 028 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	555 018 €

Rapport d'orientation budgétaire 2024 – Commune de Coublevie

Véhicules CTM	8703		8 990 €	0 €	0 €	30 000 €	50 000 €		50 000 €	138 990 €
Informatique (serveur, réseau, outils ..)	8703	60 327 €	26 008 €	64 809 €	41 814 €	20 000 €	30 000 €	20 000 €	20 000 €	276 144 €
Eclairage public	8705	474 €	2 793 €	92 817 €	53 625 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	20 000 €	236 083 €
Achats terrains	8707	120 780 €	0 €	6 374 €	53 324 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	377 154 €
Groupe scolaire d'orgeoise	9602		29 992 €		10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	79 992 €
Investissements dit "structurants"										
Etudes Urbanisme dont révision PLU	202	55 809 €	25 056 €	12 189 €	111 726 €			40 000 €		163 054 €
Stade Paul Martel (Etudes 2021, Travaux 2022 et 2023)	302	0 €	11 292 €	33 270 €	1 707 €	240 000 €				284 562 €
Route de Vouise	401	239 019 €	239 635 €		0 €					478 654 €
Réno thermique mairie	803		1 500 €	0 €	0 €	260 000 €				261 500 €
Dalmassière	1401	276 886 €	447 183 €	76 003 €	50 000 €	3 000 €	3 054 €	3 100 €	3 146 €	862 372 €
Nouvelle école maternelle	2101	64 277 €	334 731 €	1 082 608 €	5 537 121 €	20 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	1 616 616 €
Parc Mairie	2102	33 780 €	459 031 €	15 544 €	7 906 €					508 355 €
Aménagement cœur de Village	2102	2 835 €	9 444 €	6 628 €	1 100 000 €	1 400 000 €	500 000 €	380 000 €	400 000 €	3 798 907 €
Halle de marché	2102	31 521 €	208 907 €	43 262 €	0 €					283 690 €
Couvent, Lingerie, Chapelle des dominicains	2103	0 €	3 593 €	22 793 €	65 358 €	500 000 €	300 000 €			826 386 €
Videoprotection (Etudes et travaux)	8703	4 681 €	1 959 €	0 €	188 218 €	50 000 €	50 000 €			286 640 €
Achat Couvent des dominicains + Bat lingerie + parc	8707	0 €	814 591 €		0 €					814 591 €
Groupe scolaire d'orgeoise - extension rénovation	9602	130 334 €	68 922 €	71 649 €	38 729 €	450 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	760 905 €
Aménagement Cimetière et reprise concessions	9901	12 300 €	13 300 €	0 €	15 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	80 600 €
Travaux aménagement voirie grandes opérations	201	0 €			40 000 €	450 000 €		300 000 €	150 000 €	940 000 €
Opération financière : emprunts	16	359 023 €	428 027 €	435 252 €	442 722 €	436 220 €	443 668 €	451 374 €	356 852 €	3 353 139 €
Opération financière : dépenses imprévues	20		0 €		50 000 €	50 000 €	50 000 €			150 000 €

Rapport d'orientation budgétaire 2024 – Commune de Coublevie

Opération financière : Travaux en régie	40		27 350 €	15 000 €	30 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	252 350 €	
Opération financière : subvention d'investissement (pension de famille)	??				50 000 €	50 000 €	50 000 €			150 000 €	
Opération financière : opération patromniale	41		54 064 €		144 865 €					198 930 €	
TOTAL INVESTISSEMENTS			1 966 402 €	3 472 592 €	2 278 284 €	8 946 063 €	4 527 220 €	2 039 722 €	1 747 474 €	1 520 999 €	20 371 279 €

Annexe 5 : Scénarios sur les subventions

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total	Statut
Vestiaires Dalmassière	100 000 €	466 169 €	100 000 €					666 169 €	Validée
Purificateurs d' air	1 800 €							1 800 €	Validée
Halle	10 066 €	23 488 €	100 000 €					133 554 €	Validée
Parc	10 945 €	25 538 €	100 000 €					136 483 €	Validée
Velux Orgeoise	2 219 €							2 219 €	Validée
Etude thermique mairie		625 €						625 €	Validée
Réno thermique mairie CAPV				52 000 €				52 000 €	à solliciter
Réno thermique mairie Fonds vert				52 000 €				52 000 €	à solliciter
Réno thermique mairie CEE				20 000 €				20 000 €	à solliciter
Etude extension réseau de chaleur (SPIC)		0 €	17 242,00 €					17 242 €	Validée
Raccordement maternelle chaufferie bois ADEME			32 280 €					32 280 €	Validée
Raccordement maternelle chaufferie bois CAPV			16 000 €					16 000 €	Validée
Orgeoise plan école -300k€	51 782 €		39 000 €					90 782 €	Validée
Orgeoise transformation DETR				67 500 €				67 500 €	à solliciter
Orgeoise transformation département				40 500 €				40 500 €	à solliciter
Nouvelle école maternelle DSIL	60 000 €	277 659 €	347 871 €	300 000 €				985 530 €	Validée
Nouvelle école maternelle département			416 000 €					416 000 €	Validée
Nouvelle école maternelle CAF			150 000 €	150 000 €				300 000 €	Validée
Cœur de village DSIL			175 000 €					175 000 €	Sollicitée
Cœur de village CAPV			1 000 000 €				300 000 €	1 300 000 €	Sollicitée
Cœur de village région			75 000 €				150 000 €	225 000 €	à solliciter
Cœur de village département				80 000 €	50 000 €	30 000 €	70 000 €	230 000 €	à solliciter
Cœur de village route du bourg département				150 000 €				150 000 €	à solliciter

Rapport d'orientation budgétaire 2024 – Commune de Coublevie

Couvent chapelle CAPV fond de concours				50 000 €	50 000 €			100 000 €	à solliciter
Couvent, chapelle fondation CA					50 000 €			50 000 €	à solliciter
Couvent, chapelle fondation patrimoine					50 000 €			50 000 €	à solliciter
Couvent, chapelle département				100 000 €	150 000 €			250 000 €	à solliciter
Stade Paul Martel			2 872 €	25 000 €				27 872 €	Validée
Videoprotection DETR				30 000 €		30 000 €	30 000 €	90 000 €	Validée et à solliciter
Vidéo protection région					76 000 €			76 000 €	Validée
Velux ecole orgeoise		5 176,00 €						5 176 €	Validée
Participation la poste tiroir caisse		492,00 €						492 €	Validée
invest crèche CAF			2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	12 500 €	à solliciter
PCAET plantation arbres			3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	15 000 €	Validée et à solliciter
PCAET cours d'école			867 €					867 €	Validée
Rénovation voirie grande sure yc carrefour - département				60 000 €				60 000 €	à solliciter
Rénovation voirie grande sure yc carrefour - fond vert cycle				60 000 €				60 000 €	à solliciter
Carrefour st jean /bérard / la buisse - département				50 000 €				50 000 €	à solliciter
Rénovation voirie grande sure st jean --> la buisse fond vert						60 000 €		60 000 €	à solliciter
Rénovation voirie grande sure st jean --> département						30 000 €		30 000 €	à solliciter
Rénovation voirie route de la buisse piéton - département							15 000 €	15 000 €	à solliciter
Eclairage stade foot CAPV			10 000 €					10 000 €	à solliciter
Dossier amende carrefours et sécurisations			11 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	71 000 €	Validée et à solliciter
Total	236 812 €	799 147 €	2 598 632 €	1 307 500 €	446 500 €	170 500 €	585 500 €	6 144 591 €	

Annexe 6 : Comparatif TFPB et TFPNB avec quelques communes

	Population légale 2020	TFPB 2023	TFPNB 2023
Coublevie	5 723	34,38%	51,71%
Voiron	20 853	44,06%	63,28%
Moirans	7 647	40,12%	77,81%
Voreppe	9 888	40,82%	67,46%
Tullins	7 883	41,11%	74,49%
Rives	6 668	47,19%	63,02%
Saint Jean de Moirans	3 641	36,46%	58,32%
La Buisse	3 400	38,17%	59,43%
Saint Etienne de Crossey	2 681	36,84%	45,86%
Renage	3 437	43,09%	94,70%
Saint Laurent du Pont	4 601	36,65%	73,02%